

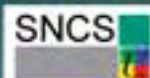
VRS

n° 379

oct./nov./décembre

2009

Prix au numéro: 8€



La Vie de la recherche scientifique

ALLIANCES, PÔLES, RTRA

Un paysage remodelé





Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire place la solidarité et la réciprocité au coeur de sa démarche et la conception de son métier.

Elle présente une alternative au modèle bancaire classique en proposant aux personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture une offre d'épargne leur permettant de trouver des solutions de financement sur mesure.

Fidèle à ses principes, la CASDEN a tout naturellement choisi le Groupe Banque Populaire, il y a 35 ans, comme partenaire. Elle peut ainsi offrir à ses Sociétaires tous les services bancaires de gestion au quotidien dans les agences Banque Populaire.

Aujourd'hui plus d'un million de Sociétaires partagent les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, confiance, engagement.

A travers l'original "**Programme 1, 2, 3 CASDEN**" le Sociétaire, en épargnant, accumule des "Points" et obtient des crédits à des taux exceptionnels.

Son offre comme son fonctionnement sont construits autour d'une éthique et des principes mutualistes qui privilégient des valeurs de solidarité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Notre banque, celle de l'Education, de la Recherche et de la Culture



CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Climat de mobilisation

À mi-mandat, au moment où le président Sarkozy se gargarise de ses réformes, nous ne pouvons que tirer un bilan désastreux de sa politique. Malgré des luttes d'un niveau considérable depuis 2003, les gouvernements de droite ont imposé par la loi, contre la communauté scientifique, des réformes profondes. Le Pacte pour la recherche et la LRU ont pour objectifs de casser les statuts de fonction publique des personnels et de faire piloter la recherche et l'enseignement supérieur par des politiques de court terme au service des rentabilités financières.

Les mobilisations ont permis de sauver l'existence des organismes de recherche, l'affectation des chercheurs dans ces organismes, le statut de chercheur à temps plein. La plus belle réussite est le maintien du nombre de postes aux concours en 2010, même si nous n'avons pas pu empêcher des suppressions en 2009.

Le gouvernement veut contourner ce que nous avons gagné. Pour cela, il crée de nouvelles structures comme les alliances pour piloter la recherche et les fondations annoncées comme un soutien à la recherche – en fait, de vrais outils de récupération des finances publiques. Le tout en agitant la carotte des primes, injustes et illusoire hormis pour une poignée.

Évaluant établissements et équipes de recherche, l'AERES constitue son bras armé. En créant cette agence dont la hiérarchie repose sur des personnes nommées par le ministère de la Recherche, celui-ci tient en main l'évaluation. Cette machine de guerre a un point faible : l'absence de légitimité. Jusqu'à présent, l'évaluation était menée par des instances indépendantes composées par, au moins, une moitié de pairs élus – voire plus comme au Comité national. L'AERES n'a jamais eu aucune crédibilité au sein de la communauté scientifique, c'est sa tache originelle ! Exception française, elle veut obtenir une labellisation de qualité pour imposer son système à l'Europe.

Il est inacceptable que l'évaluation scientifique soit dans les mains gouvernementales. L'indépendance académique est un enjeu de démocratie. Pour mener ce combat, le SNCS, qui vient de vivre son 44^e congrès, continuera de s'associer à toutes les forces démocratiques, et bien sûr en premier avec le SNESUP avec qui nous partageons les analyses et les luttes quotidiennes. ■



Le 7 décembre 2009

Patrick Monfort →
secrétaire général du SNCS-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Patrick Monfort → **Directeur délégué** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : Jean-Marc Douillard et Gérard Lauton → **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Henri-Édouard Audier, Bureau national Inserm du SNCS, Jean-Yves Chemin, Jean-Marc Douillard, Bertrand Guilbaud, Abdelillah Hamdouch, André Laignel, Patrick Monfort, El Mouhoub Mouhoud, Alain Pagano, Dominique Plihon, Benoît Rousseau, Florence Vogel → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Couverture** : © FOX17/FOTOLIA.COM → **Impression** : Imprimerie SENPQ. 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : ■ Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr) / www.comdhabitude.fr → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique, Web** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ ÉDITORIAL	p. 03
Climat de mobilisation. Patrick Monfort	
→ ACTUALITÉS	p. 06
Enseignement supérieur et recherche : un budget-Pécresse 2010 plus que médiocre. Henri-Édouard Audier	p. 06
Enquête auprès des précaires : véritables carrières précaires marquées par les sacrifices.	p. 07
Communiqué intersyndical sur la réforme de la formation des enseignants : enseigner est un métier qui s'apprend !	p. 08
André Laignel : «La réforme des collectivités territoriales vise à rétrécir l'univers local et à le mettre sous tutelle».	p. 10
Rapport Juppé-Rocard : Le «grand emprunt» ou la grande illusion. Henri-Édouard Audier	p. 12
→ ALLIANCES, PÔLES, RTRA : UN PAYSAGE REMODELÉ	p. 15
Survол du paysage scientifique : les alliances, nouveaux pilotes de l'avion ? Jean-Marc Douillard	p. 16
L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé : étape supplémentaire vers un institut des sciences de la vie et de la santé. Bureau national Inserm du SNCS-FSU	p. 20
Les clusters et la géographie économique locale : mythes, réalités et enjeux. Abdelillah Hamdouch	p. 24
Pôles de compétitivité : l'Assemblée nationale critique leurs financements et leur pilotage. Henri-Édouard Audier	p. 28
Bertrand Guilbaud : «Nous faisons rentrer la population bretonne dans le processus d'innovation»	p. 32
Pôles de compétitivité : la logique du projet et de l'efficacité promue outil d'aménagement du territoire. Benoît Rousseau	p. 34
Stratégie nationale de recherche et d'innovation : les scientifiques dans un carcan.	p. 37
Grand bassin parisien : quelles restructurations pour l'enseignement supérieur ? Alain Pagano	p. 38
Jean-Yves Chemin : «Une fondation au service de ses utilisateurs pour réaliser ce qu'ils ne faisaient pas avant»	p. 40
Le RTRA «Paris School of Economics» : les financeurs aux commandes. Florence Vogel	p. 43
→ ZOOM	p. 46
Fuite des cerveaux, brevets, oligopoles de la connaissance : «L'économie du savoir organise l'accumulation des compétences et de la connaissance». El Mouhoub Mouhoud, Dominique Plihon	p. 46
→ ABONNEMENT/ADHÉSION	p. 50



Bernard CONTE

La Tiers-Mondialisation de la planète

2009, 300 p.

21,00 €



Jean-Charles ASSELAIN

L'argent de la justice

2009, 551 p.

28,00 €



Claude-Gilbert DUBOIS

Récits et mythes de fondations
dans l'imaginaire culturel occidental

2009, 370 p.

25,00 €

Disponibles
en librairie

Distribution Sodis
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
B.P. 142
77403 Lagny Cedex
Tél. 01 60 07 82 99

La Vie de la recherche scientifique [VRS] explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncs@sncs-telrevue.fr. Site Web : www.sncl.fr
RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

Enseignement supérieur et recherche

Un budget-Pécresse 2010 plus que médiocre

Marqué par l'absence de création d'emploi, le budget-Pécresse 2010 ne progresse que de 2,4 %, à peine plus que les 2 % de croissance du PIB prévue. Le crédit d'impôt recherche augmente trois fois plus que les crédits de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs).

Henri-Édouard Audier. Membre du bureau national du SNCS.

Le budget 2010 est dans la lignée de ceux qui ont conduit l'effort de recherche français à tomber à 2,02 % du PIB et la recherche publique civile à 0,53 %.

Budget réel : les crédits budgétaires (MIREs) progressent de 710 millions d'euros (M€) soit +2,95%. Toutefois, cette croissance inclut 130 millions affectés aux retraites. La croissance réelle est donc de 580 millions, soit 2,4 %, c'est-à-dire à peine plus que les 2 % de croissance du PIB en euros courants prévue par le gouvernement.

Crédit d'impôt recherche (CIR) : officiellement il n'augmente « que » de 530 millions. Mais comme l'indique le « jaune » du budget, sur les 3,8 milliards d'euros pour le CIR dans le « plan de relance » 2009 « *figure par anticipation* » un milliard pour 2010. En fait, le CIR croît de 1,53 milliard. Presque trois fois la MIREs.

Emploi : le point central de ce budget est l'absence de création d'emploi, même si, acquis du mouvement que l'on sait, les suppressions prévues ont été annulées. De plus, 60 000 emplois seront transférés aux universités avec le passage aux compétences élargies. Avec les problèmes de carrières que cela posera.

Carrières : sur les 263 millions pour « améliorer les carrières », un cinquième (55 millions) concerne le « chantier carrières » – 130 millions sont consacrés aux retraites, 52 aux « augmentations » de la fonction publique pour une masse salariale de 9 milliards. Ce « chantier carrières » comprend la prime d'excellence scientifique (PES), mais aussi – acquis du mouvement de 2009 –

l'amélioration des débuts de carrière pour les enseignants-chercheurs et l'accroissement significatif des passages de grades. Comment ce « chantier carrières » a-t-il été financé en 2010 ? En bonne partie par les suppressions d'emplois en 2009. « 2010 n'enregistrera que les effets en année pleine des suppressions d'emplois de la rentrée 2009 », relève le député Gilles Carrez, rapporteur général du budget (1).

Universités : *A priori*, c'est merveilleux : plus de 4 %, mais qui résultent, en partie, des transferts des allocations de recherche et de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) de la ligne « salaires » à la ligne « moyens », des transferts du programme « Vie étudiante » au programme « Recherche et formations universitaires ». « Les universités devront faire face en 2010 à un surcoût évalué à au moins 130 millions et correspondant notamment à l'équivalence TP-TD ou à la gratification des étudiants stagiaires en labo », souligne la Conférence des présidents d'université (CPU) qui regrette que les augmentations de charge en faveur du personnel ne soient pas compensées.

Organismes de recherche : « Ils voient leurs moyens progresser de 2,5 % en moyenne », donc 2,3 % hors retraites (2). L'ANR reste stable. Ces « augmentations » serviront à appliquer la politique annoncée : « mise en place des instituts » (23 M€), « contrats d'objectifs » et « financements ciblés » (74 M€), chaires (4,4 M€), mais aussi les très grandes infrastructures (54 M€ dont 15 pour ITER). Ce n'est pas gras ! Bien entendu, nous ne décomptons pas les partenariats public-privé qui sont des emprunts, non des ressources. ■

1. www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2010/b1967-t111-a36.asp
2. CNRS 2,5 %, Inserm 2,9 %, Inra 1,8 %, IRD 3,8 %, Inria 5,5 %.

Enquête auprès des précaires

Véritables carrières précaires marquées par les sacrifices

D'après le dépouillement partiel des 3 000 premiers questionnaires, les précaires de la recherche et de l'enseignement supérieur sont en majorité des femmes et des trentenaires, avec une forte minorité (16 %) de quadras et de quinquagénaires. Malgré contrats enchaînés et chômage, 63 % souhaitent continuer à travailler dans la recherche et le supérieur. Seule une minorité pense accéder à un statut de fonctionnaire.

Le 20 octobre 2009, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé une grande enquête en ligne (1) sur l'emploi précaire dans l'enseignement supérieur et la recherche publique en France. En un mois, près de 4 000 personnes ont répondu à ce questionnaire.

Les organisations signataires appellent tous les collègues en situation de précarité qui n'ont pas encore répondu à ce questionnaire, à le faire avant le 18 décembre 2009. Les analyses complètes seront rendues publiques à la mi-janvier 2010. L'intersyndicale prendra les décisions nécessaires pour organiser la bataille pour l'emploi et la résorption de la précarité.

Le dépouillement partiel des 3 000 premiers questionnaires apporte des informations importantes, certes provisoires, sur la situation des personnels en situation précaire. Qui sont les précaires ayant répondu à l'enquête ? Si notre enquête est représentative de la population des précaires, les précaires dans la recherche et l'enseignement supérieur sont, en majorité, des femmes (59 %), des trentenaires – 38 % ont moins de 30 ans sans les doctorants, la moitié avec les doctorants. Une minorité importante (16 %) est constituée de quadragénaires et de quinquagénaires, parmi lesquels les femmes sont fortement surreprésentées (70 %).

Les précaires qui ont répondu au questionnaire appartiennent surtout aux sciences humaines et sociales et aux sciences de la vie.

On observe de fortes disparités des niveaux de rémunérations. Elles s'expliquent par la persistance du travail gratuit, seuls les postdocs perçoivent des salaires supérieurs à 1 500 euros mensuels.

Enchaîner les contrats

Pour assurer leur subsistance en attendant un emploi stable, les précaires doivent enchaîner les contrats (54 % des répondants ont déjà signé 3 contrats et plus, dont 15 % plus de 5 contrats) entrecoupés de périodes de chômage parfois longues – 87 % des répondants ont connu des périodes de chômage, et pour 33 % celui-ci a duré 6 mois et plus. La majorité des répondants déclarent souhaiter continuer à travailler dans l'enseignement supérieur ou la recherche (63 %) et seuls 8 % disent ne pas le souhaiter du tout, les autres hésitant à se prononcer. Toutefois, seule une petite minorité pense accéder à un statut de fonctionnaire (22 %) et 38 % pensent que ce statut ne leur est pas accessible.

Se dégagent ainsi de véritables *carrières précaires*, toujours ponctuées d'un manque de confiance dans l'avenir, d'un discours sur l'usure et sur les renoncements en termes d'installation (familiale, immobilière, etc.) qu'elles produisent. De telles précisions font écho aux réalités objectives saisies au travers des questions fermées du questionnaire et restituent les parcours individuels de précarité.

Les précaires attendent de leurs collègues et de leurs syndicats une reconnaissance de leur apport à la production scientifique. Ils demandent qu'ils se battent pour obtenir des emplois de titulaires. ■

Signataires : SNTRS-CGT, FERC-SUP CGT, CGT-INRA, CGT-IFREMER; SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU; SGEN-CFDT Recherche EPST; SUP RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA; CFTC-Recherche; SUD Éducation, SUD Recherche EPST, SUD Étudiant; UNEF; SLR; SLU.

1. www.precarite-esr.org

Communiqué intersyndical sur la réforme de la formation des enseignants

Enseigner est un métier qui s'apprend !

Nous refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix !

Les conditions de formation et les modalités de recrutement des enseignants actuellement en débat engagent l'avenir de notre système éducatif dans un contexte de renouvellement important de la profession. Cette réforme intéresse la société dans son ensemble : quels sont les besoins de notre système éducatif, quelles sont les conditions d'exercice de métiers essentiels pour l'avenir du pays mais aujourd'hui trop peu valorisés, quels sont les besoins des élèves et des jeunes, quelle sera la formation pédagogique de ceux qui auront la responsabilité de former des millions de jeunes demain ? Enseignants, étudiants, parents, élèves : nous sommes tous concernés !

Passage en force

Pourtant, malgré l'importance de ce dossier qui constitue un véritable choix de société, le gouvernement a fait le choix d'une réforme controversée et du passage en force. Au lieu de profiter du report d'un an de l'application complète de la réforme obtenu par la mobilisation de l'an dernier pour mettre en place une réelle concertation destinée à l'élaboration d'une réforme partagée, Luc Chatel et Valérie Pécresse ont rendu leurs derniers arbitrages contre l'avis de tous les acteurs concernés – étudiants, lycéens, parents, enseignants, enseignants-chercheurs, IUFM, universités... Nous dénonçons l'absence de réelle concertation et le mépris du dialogue social dont font preuve les ministres.

Nos organisations jugent inacceptables en l'état les orientations présentées le 13 novembre dernier qui confirment la mise en place d'une réforme régressive pour la formation des futurs enseignants et bouleversent l'organisation de l'offre de master dans les universités. Ces orientations vont à l'encontre d'une démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et s'opposent à l'amélioration de la qualité de la formation :

- La formation professionnelle des futurs enseignants est réduite à portion congrue alors qu'elle nécessiterait d'être renforcée afin de préparer les futurs enseignants à la diversité des missions qui leur sont confiées. Des lauréats au concours peuvent se retrouver devant des élèves sans avoir bénéficié de stages ni de formation professionnelle ;
- L'articulation proposée entre concours et masters va non seulement rendre ingérable l'année de master 2 (M2) pour les étudiants (qui devront mener de front préparation des épreuves, mémoires de recherche, validation du master et éventuellement stage en responsabilité), mais elle s'oppose également à l'élévation du niveau de qualification en rendant impossible toute formation professionnelle et disciplinaire pendant l'année de M2 ;
- Les IUFM sont cantonnés à l'éventuel encadrement des stages alors qu'ils constituent une composante essentielle de l'université au rôle, à l'expertise et aux compétences avérées, sur la formation initiale et continue des enseignants ;
- Aucun dispositif ambitieux d'accompagnement financier des étudiants n'est mis en place pour compenser l'allongement de la durée des études et le décalage du concours, écartant ainsi de nombreux étudiants issus des catégories sociales les moins favorisées de ces métiers.

Les organisations signataires exigent la remise à plat de la réforme impliquant le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et l'ouverture indispensable de réelles négociations. Elles revendiquent la mise en place d'une réforme de la formation des enseignants qui réponde aux besoins du système éducatif et permette une véritable formation professionnelle des futurs enseignants. En conséquence, elles demandent :

- Une réelle amélioration de la formation de tous les enseignants et la reconnaissance de celle-ci par l'obtention d'un master ;
- De revenir sur la place des épreuves d'admissibilité au cours du cursus actuellement prévu par la réforme afin de garantir une place à des futurs concours compatible avec la conception de masters de qualité intégrant les dimensions disciplinaires et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier et permettant la réussite des étudiants et une réelle réorientation de ceux ayant échoué aux concours ;
- Une évolution du contenu des épreuves des concours fixées nationalement en concertation avec les organisations représentatives permettant d'évaluer les futurs enseignants sur l'ensemble de leurs compétences disciplinaires et professionnelles indispensables à leur métier ;
- Un recrutement des futurs enseignants au même niveau pour tous les concours (PE, CPE, PLP, CAPET, CAPES, CAPEPS) ;
- Un cadrage national des masters dits « intégrés » garantissant l'articulation entre une professionnalisation progressive et la formation disciplinaire, assortie d'une carte nationale des formations garantissant l'égal accès de tous sur le territoire à la préparation des concours. L'acquisition des compétences professionnelles doit progressivement se renforcer avec l'avancée dans le cursus universitaire ;
- Une année de fonctionnaire stagiaire post-concours qui comporte au moins un mi-temps pour la poursuite de la formation professionnelle ;
- Des garanties réelles sur le rôle, les fonctions et les moyens humains et financiers des IUFM dans la formation initiale et continue des futurs enseignants au sein des universités ;
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement financier renforcés et pérennes pour les étudiants afin de garantir la mixité sociale du recrutement des futurs enseignants ;
- Des modalités adaptées pour les candidats des PLP des disciplines professionnelles et les non-titulaires (VAE, cycle préparatoire...).

Situation explosive à la rentrée 2010

Face à une situation qui semble aujourd'hui bloquée et à des arbitrages présentés comme définitifs, nous affirmons notre détermination à imposer par l'action des choix que le gouvernement nous refuse depuis 18 mois. Nous demandons que l'année scolaire en cours ne soit pas à nouveau gâchée par des bricolages successifs mais permette l'ouverture de réelles négociations. Si de profondes inflexions ne sont pas rapidement apportées au projet de réforme, le gouvernement prépare les conditions d'une situation explosive dans les universités et les établissements scolaires lors de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2010.

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, les organisations signataires appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) pouvant se traduire par des initiatives de grèves, des rassemblements, des assemblées générales de débat, des manifestations, afin de dénoncer le projet régressif du gouvernement pour la formation des enseignants et d'exiger une réforme répondant aux besoins du système éducatif, permettant une vraie formation professionnelle et garantissant une réelle élévation de la formation des futurs enseignants conforme aux attentes de la société. ■

Signataires : UNEF ; FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU ; Fédération UNSA Éducation, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI. EN UNSA ; SGEN CFDT ; FERC Sup CGT, CGT Educ'Action ; FCPE ; UNL ; FIDL

André Laignel
 Secrétaire général de
 l'Association des Maires de France*

«La réforme des collectivités territoriales vise à rétrécir l'univers local et à le mettre sous tutelle»

Dispositif le plus symbolique de la recentralisation, la loi sur le grand Paris incarne la reprise en main par l'État de compétences entières dévolues à la région et aux communes.

Avec la réforme des collectivités territoriales, assiste-t-on à une recentralisation punitive ?

→ **André Laignel** : Au lendemain du dépôt de son rapport (1), Édouard Balladur avait fixé le cap : «*l'évaporation des communes et des départements*». C'est donc un objectif : tout faire pour qu'il y ait moins de collectivités territoriales qui peuvent être un contrepoids. Et il existe des lieux de pouvoir qui ne supportent pas les contrepoids ! Cela se caractérise par toute une série de dispositions.

En quoi consistent ces mesures ?

→ La première, c'est la création du conseiller territorial. Les départements craignent d'en faire les frais, comme le souhaite monsieur Balladur. Les régions pensent que ce sont elles qui en paieront les conséquences. En fait, cela affaiblira les deux niveaux. Le conseiller territorial peut être comparé à une fusion-absorption entre régions et départements, mais on ne sait pas qui absorbe et qui sera absorbé ! Il y a également la création des métropoles qui pourraient «*picorer*» dans les compétences des départements et des régions. Elles supprimeraient de fait toute réalité à l'existence des communes qu'elles engloberaient. C'est aussi la création des communes nouvelles qui permettraient, tel que le prévoit le dispositif, de fusion-

ner les communes contre le gré de leur population et de leur conseil municipal. Cet ensemble de mesures vise à rétrécir l'univers local et à le mettre sous tutelle. C'est encore plus visible à travers deux autres dispositifs. L'un concerne les pleins pouvoirs qui seraient donnés aux préfets pour remodeler, redécouper la carte des intercommunalités – on voit bien ce que des ciseaux habiles pourraient faire. L'autre dispositif, encore plus symbolique de la recentralisation, c'est la loi sur le grand Paris.

En quoi ce projet de loi examiné par l'Assemblée nationale est-il symptomatique de cette recentralisation ?

→ Ce texte est un retour au district de la région de Paris créé en 1961 par le général de Gaulle – district administré de 1961 à 1969 par un préfet, monsieur Paul Delouvrier. Cet établissement public du grand Paris serait totalement sous la domination de l'État, même si on continuerait, bien entendu, à demander aux «*collectivités locales de base*» de payer. Il s'agit surtout d'une reprise en main par l'État de compétences entières qui étaient dévolues soit à la région – les transports –, soit aux communes. Je pense en particulier à tout le volet urbanisme et logement. On sait que l'État fera moins bien que les collectivités locales. À moins qu'il

* André Laignel est également président de l'Observatoire des finances locales. 1. Comité pour la réforme des collectivités locales, «*Il est temps de décider*». Rapport au Président de la République, 5 mars 2009 : <http://reformedescollectiviteslocales.fr/download/index.php?mode=news & id = 77>



André Laignel,
maire d'Issoudun,
à la tribune
du congrès
de l'Association
des maires
de France (AMF)

décide de sous-traiter au privé, ce qui est malheureusement le plus probable.

Cette recentralisation passe aussi par l'étouffement financier des collectivités territoriales.

→ Cet aspect de la réforme est le plus pernicieux, et probablement le plus efficace. Deux procédés sont utilisés. Le premier, c'est la suppression de la taxe professionnelle remplacée par des recettes non évolutives pour la plupart, et dans la main de l'État pour l'essentiel. Ce serait soit des dotations, soit des impôts à taux fixes déterminés par l'État. La réforme actuelle ne prévoit aucune garantie d'évolution de ces ressources dans la durée. Le deuxième moyen, qui se pratique depuis 2008, consiste à baisser les dotations des collectivités locales à un niveau inférieur à l'évolution naturelle de leurs dépenses – sans aucune action ou embauche nouvelles, elles évoluent de plus de 3 % avec des dotations à 0,8 % pour 2009 et 0,6 % pour 2010. Nécessairement, il faut compenser l'écart.

La clause de compétence générale des régions et des départements est-elle menacée ?

→ Régions et départements ont leurs compétences propres – par exemple, les transports et la formation professionnelle pour les régions,

le volet social et les collèges pour les départements. Ils ont aussi la possibilité d'intervenir dans les autres champs de compétence. Par exemple, s'ils veulent aider une commune à construire un stade ou un équipement culturel, ils peuvent le faire. Demain si les compétences sont exclusives et qu'ils n'ont pas la compétence sportive ou culturelle, les régions ne pourront plus aider les départements ou les communes. Les départements ne pourront plus aider les communes. On assiste, en cascade, à un rétrécissement des capacités d'action des uns et des autres. La loi sur les compétences ne sera votée que dans un an. L'honnêteté et la cohérence auraient été que nous ayons les compétences en même temps que les grands principes. Aujourd'hui l'on nous dit : « *votez les grands principes de la réforme territoriale : d'ici à un an, vous saurez ce qui reste dedans !* » Le gouvernement veut nous vendre « un lièvre en sac ». On nous assure que les communes vont garder la clause de compétence générale. On peut conserver le titre, mais si on transfère toute une série de compétences – comme cela se fait actuellement dans la loi sur le grand Paris – soit à l'État, soit à d'autres structures, cela sera alors une enveloppe vide. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Rapport Juppé-Rocard

Le « grand emprunt » ou la grande illusion

Le rapport Juppé-Rocard propose un emprunt de 35 milliards dont 26 pour la recherche, la technologie et l'enseignement supérieur. Portant seulement sur l'investissement, cet emprunt ne compensera pas 8 ans de carence budgétaire. Pis, il risque d'amplifier un processus destructeur qui a fait tomber la recherche à 2,02 % du PIB.

Henri-Édouard Audier. Membre du bureau national du SNCS.

« Investir pour l'avenir », tel est le titre du rapport sur « le grand emprunt national » qui reconnaît ainsi, *de facto*, le retard pris par la France dans le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce rapport Juppé-Rocard propose un emprunt de 35 milliards, dont 10 pour l'émergence de quelques campus d'excellence, 6 pour favoriser la recherche « partenariale » public-privé et 10 d'aide au privé pour des technologies de demain. Vingt-six milliards pour la recherche, la technologie et l'enseignement supérieur, cela impressionne. C'est même le but. Mais il ne s'agit que de dotations en capital et l'apport annuel sera modeste. En revanche, l'impact s'annonce désastreux.

Solution qui ne s'imposait pas

L'idée de l'emprunt national peut séduire, tant il est vrai que, depuis 2002, la structure industrielle française « fout le camp », le retard sur les technologies de pointe s'accroît, le déficit du commerce extérieur est chronique, l'effort de recherche (public et privé) plonge à 2,02 % du PIB. Autrement dit, si le système social français a freiné l'impact de la crise et masqué l'impéritie de la politique économique suivie, la reprise risque fort de révéler la faiblesse de notre tissu industriel et technologique, laissant la France piétiner, contrairement à l'Allemagne. D'où la panique qui s'empare du président de la République, du gouvernement et de la majorité.

Si la recherche, la technologie et l'enseignement supérieur avaient, budget après budget,

reçu du gouvernement le soutien suffisant, l'emprunt n'aurait pas été nécessaire. Pour des raisons de clientélisme électoral, l'État a renoncé à ses ressources : 15 milliards par an de « paquet fiscal », 3 de TVA sur la restauration, 4 (dont 3 inutiles) de crédit impôt recherche (CIR), etc. Pour l'enseignement supérieur et de la recherche, le « grand emprunt » représente une seule année de cette gabegie (1).

Cet emprunt va servir à doter en capital un certain nombre d'activités : seuls les intérêts pourront être consommés. Pour nos secteurs, ces intérêts se monteront, *grosso modo*, à un milliard par an, et non « *de plus* » par an, car il s'agit d'un fusil à un coup.

L'engagement de N. Sarkozy d'accroître chaque année de 1,8 milliard les moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur ne pourra être respecté que pour une seule année et en additionnant ce milliard aux 600 à 800 millions de croissance annuelle des crédits budgétaires (MIREs).

Sans emploi scientifique, un gaspillage supplémentaire

Peut-on compenser huit années de carence budgétaire par un emprunt portant seulement sur l'investissement ? Certainement pas. L'enseignement supérieur, l'innovation, la recherche ont besoin d'un effort continu, régulier et programmé, d'abord dans leur potentiel humain.

Nous ne formons que 10 000 docteurs par an, et le ministère prévoit une chute de 30 % dans les dix ans à venir. Le Royaume-Uni en

forme 15 000, l'Allemagne 25 000. Dans de vastes secteurs, nous commençons à manquer d'ingénieurs et de techniciens. Au-delà du stock de CDD actuels, nous ne disposons pas, sur la durée, du potentiel humain pour faire face aux ambitions affichées.

C'est avant tout un effort considérable de formation, d'attraction des meilleurs étudiants vers les métiers de chercheur, de technicien et d'ingénieur qu'il faut promouvoir. Pour cela, il faut créer des débouchés répondant aux besoins : résorber la précarité, lancer un plan pluriannuel de l'emploi scientifique public, conditionner toute aide de l'État pour la recherche au recrutement de scientifiques. Sans quoi l'emprunt sera un gaspillage supplémentaire.

Non seulement le rapport ne souffle mot sur le blocage des créations d'emplois dans les organismes et universités, mais il se prononce pour « *le non-financement de salaires de fonctionnaires, afin d'éviter d'utiliser l'emprunt pour procéder à des recrutements publics* ». Il propose, en résumé, de faire fonctionner le système sur CDD, cause majeure de la désaffection de nos métiers. Le rapport y prend même une part active en suggérant « *des bourses visant à attirer ou faire revenir en France des chercheurs de renommée internationale ou des post-doctorants* ».

Gargarisme sur les « campus d'excellence »

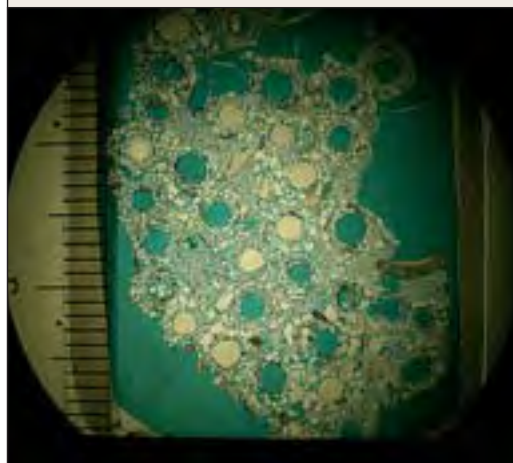
Cette élévation nécessaire du niveau des connaissances et des qualifications est en totale contradiction avec le seul financement de « *cinq à dix campus d'excellence* » laissant aux couches populaires l'accès à des universités coupées en partie de la recherche et délivrant un enseignement appauvri.

Non que 10 milliards soient de trop pour nos « *meilleurs établissements* ». Mais élargir nos chances d'avoir plus de docteurs, d'ingénieurs, de techniciens passe par un accès plus grand à la licence, un taux d'encadrement permettant un suivi afin d'enrayer l'échec notamment en premier cycle – et non pas des heures supplémentaires pour assurer ce suivi. Il faut également des cadres de travail agréables et non ces bâtiments dégradés dans lesquels on aimerait ne plus voir des pancartes : « *Issue de secours condamnée pour cause de sécurité* » !

Pour en arriver aux « *campus d'excellence* », le rapport porte un diagnostic pour le moins méprisant et erroné sur la recherche française. Il met en avant le classement de Shanghai, tout en soulignant qu'il ne vaut rien ! Si on le

AVEC LES MAINS ET LA TÊTE

Le CNRS, premier pôle scientifique mondial



© CNRS - PHOTOTHÈQUE/FOURNIER, JÉRÔME

Obama se doit de réagir. Dans la course à la société de la connaissance, le CNRS se classe premier parmi les 2 000 principaux organismes de recherche internationaux. Berkeley (24^e), le MIT (35^e) ou Oxford (46^e) sont largement surpassés dans ce palmarès établi par l'institut SCImago Research Group (1).

Sur la plus haute marche du podium, le CNRS devance l'Académie des sciences de Chine (2^e) et l'Académie des sciences russe (3^e). La première institution scientifique étasunienne, Harvard, n'accroche que la quatrième place. The National Institutes of Health, le NIH (8^e), l'université de Californie (9^e) et l'université du Michigan (10^e) se retrouvent en fin de *top ten*.

SANS CONTESTATION POSSIBLE

Parmi les critères utilisés, ce classement international a analysé les principales revues scientifiques de la base de données Scopus d'Elsevier – entre 2003 et 2007, c'est-à-dire avant le saucissonnage du CNRS en instituts. Sarkozy, d'habitude très friand de rodomontades, va-t-il téléphoner à Obama pour s'en vanter ?

1. www.scimagoir.com/pdf/sir_2009_world_report.pdf



→ décortique néanmoins, ce palmarès peu scientifique montre que la France est beaucoup plus mal classée sur les 500 premières universités que sur les 100 premières (2). Un effort budgétaire important, régulier et plus équilibré s'impose.

Le rapport prend pour modèle le système des fondations. Nonobstant, la grave crise traversée par les universités américaines, les remous actuels dans les universités allemandes, autrichiennes, suisses ou britanniques. Explication de ce choix : ces fondations, au moins au niveau de chaque campus, enlèvent tout rôle réel aux divers conseils universitaires (3).

Empilement des structures

Il a été souvent reproché, non sans raison, au législateur français de créer une structure pour chaque problème nouveau, rendant le système « illisible ». Or depuis cinq ans, ont été créés l'ANR, l'AERES, les RTRA, les pôles de compétitivité, les instituts Carnot, les RTRS, les EPCS, les FCS, les instituts, les alliances, les programmes de la SNRI (4), etc.

Ces nouvelles structures ont deux caractéristiques. Elles ne comportent qu'un taux epsilonïque d'élus, dans le meilleur des cas, et – comme l'a souligné un rapport parlementaire récent – elles « s'empilent » et ne coopèrent pas, la plupart du temps. Si bien que tout est dirigé par le ministère, par comités nommés interposés.

Dans cette pagaille organisée à dessein, le rapport arrive à créer au moins trois nouvelles structures : une « Agence nationale des campus d'excellence », une autre pour les énergies renouvelables et une troisième pour le numérique. Et pour simplifier, l'ANR et l'Ademe joueraient, en plus de leur rôle actuel, la fonction de fondation gérant le capital qui leur serait confié.

Prétexte à amplifier un processus destructeur

Les membres de la commission qui n'ont pas été nommés au hasard mettent en avant les thèmes sarkozien : l'exclusivité du financement sur projet, les CDD, les fondations, « l'excellence », l'utilitarisme, etc. Si les thématiques du rapport correspondent à des besoins, elles s'inscrivent d'abord dans ce processus destructeur qui nous a fait tomber à 2,02 % du PIB, comme dans la SNRI (5).

On ne peut pas reprocher à nos penseurs d'avoir redécouvert les écotecnologies quatre ans après le génial Arnold Schwarzenegger.

S'inspirer d'Obama pour lutter contre la désaffection des études scientifiques est fort louable, mais quel effet cela aura-t-il tant qu'un chargé de marketing gagnera trois fois plus qu'un maître de conférences (5) ? L'idée de « campus technologique » est intéressante, mais qui les fera fonctionner vu cette désaffection pour les sciences ?

Nul ne conteste la nécessité d'investir dans les écotecnologies, le numérique, et le développement des PME innovantes, mais il faut arrêter de prendre n'importe quel prétexte pour accroître les aides de l'État au privé, ou pour mettre à son service les laboratoires publics. Il faut en finir avec ce cycle infernal où, plus l'État augmente ses aides, directes ou fiscales, moins le privé investit sur ses fonds propres (6).

Avec 1,8 milliard de plus par an pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, il est possible de remettre à niveau tout le secteur public d'enseignement et de recherche, tout en appliquant les réformes que nous proposons (7). Cela permettrait d'établir des relations équilibrées entre laboratoires publics et privés, dans l'égalité des droits et des devoirs, dans le respect des missions de chaque établissement, de chaque laboratoire, notamment en ce qui concerne le progrès des connaissances.

En diminuant les aides de l'État (8), il est possible d'être beaucoup plus efficace dans le développement de la recherche privée. Cela passe par des programmes nationaux ou européens respectueux des établissements publics, des accords bilatéraux comme le met en œuvre le CNRS, des commandes de l'État ou de l'Europe notamment dans les technologies de pointe, et des pôles de compétitivité repensés et mis en réseaux.

Toutes ces mesures n'ont de sens que si le secteur privé augmente son financement propre : de 50 % pour être au niveau de l'Allemagne ou des États-Unis, de plus du double pour rejoindre la Suède ou le Japon. Les revenus des dirigeants et les actionnaires peuvent attendre. ■

1. Cet emprunt consacrera 16 milliards à l'enseignement supérieur et à la recherche soit moins que ce qui est gaspillé chaque année en « paquet fiscal » (15 milliards), TVA sur la restauration (3), et en CIR inutile (3).

2. www.sncs.fr/article.php3?id_article=1329&id_rubrique=1515

3. Le projet de conseil d'administration (CA) de la fondation Condorcet, par exemple, sera composé de 8 représentants des membres fondateurs, de 3 élus des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Aucun représentant des étudiants, et *a fortiori* des personnels techniques ou administratifs. Et le conseil scientifique est désigné par le CA qu'il est censé conseiller !

4. Stratégie nationale de recherche et d'innovation :

www.sncs.fr/article.php3?id_article=1983

5. *Les Echos* du 16 novembre.

6. Le jour même où A. Syrota, futur « patron » de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie, écrivait « *demain 20 à 30 % de la recherche privée se fera avec le public* » (*La Tribune* du 16 novembre), *Le Monde* titrait « Sanofi-Aventis parachève le nettoyage de son portefeuille de recherche » avec fermeture de plusieurs centres.

7. Voir notamment : www.sncs.fr/article.php3?id_article=1846

www.sncs.fr/article.php3?id_article=1849

8. Notamment en plafonnant le CIR à un niveau très bas.

ALLIANCES, PÔLES, RTRA

Un paysage remodelé

Bien plus que par la LRU, la recherche française aura été remodelée par la loi dite Pacte pour la recherche. Celui-ci a créé une nouvelle organisation dans l'espace, dans les finalités et dans la hiérarchie devenue d'un coup opaque. Ce qui est d'ailleurs original ! D'habitude, une hiérarchie, même non démocratique, n'est pas opaque. Pensons à l'armée, où l'on sait qui donne des ordres et d'où. C'est qu'il est difficile d'imposer en pleine lumière des axes irréfléchis aux scientifiques.

En allant très vite, on pourrait dire que l'inquiétude majeure ne naît pas de la mise au service de quelques capitalistes de notre recherche – vu la chute actuelle de l'emploi, placer la recherche au cœur du processus industriel n'est pas totalement idiot. Mais de la façon dont cela se passe, sans tenir aucun compte des spécificités interrégionales et des désirs des scientifiques, principaux moteurs de ce nouveau processus. Tout cela risque de nous mener à l'impasse. Seuls les banquiers et les bijoutiers de la place Vendôme peuvent en sourire.

Nous avons tenté d'aborder certains aspects de ce remodelage de la recherche en France. Merci aux contributeurs.

Jean-Marc Douillard



Survol du paysage scientifique

Les alliances nouveaux pilotes de l'avion ?

Utilisant l'éclatement provoqué par le Pacte pour la recherche et la loi libertés et responsabilités des universités (LRU), le ministère met en place un nouvel échelon hiérarchique : les alliances. Mais les chimères peuvent échapper à tout contrôle.

Jean-Marc Douillard. Chargé de recherche, membre du conseil scientifique du CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Malgré les photos qui désavantagent la ministre, la communication du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, via le portail du gouvernement, ne manque ni de constance, ni de panache (1). À l'en croire, le ministère serait la priorité budgétaire en 2010. Si l'on y regarde de près, toute cette gloire vacille. « Structurer le paysage de la recherche en instituts et alliances » constitue l'une des priorités affichées, opération dont on se demande bien à quoi elle peut servir aux scientifiques. À l'heure actuelle, il ne s'agit pas de se lamenter mais de décrypter, car le mot *alliance* commence à entrer dans la vie quotidienne des chercheurs.

Fallait-il structurer le paysage (2) ? Du point de vue de la communauté scientifique, le besoin d'une réorganisation se fait sentir depuis longtemps. Lors des états généraux de 2004, elle avait fortement demandé une simplification des procédures et des organisations. Bien des années auparavant, le SNCS avait protesté contre la multiplication des organismes de recherche et plaidé pour une simplification.

Technocratie à l'écoute des lobbys industriels

La nécessité d'une réorganisation apparaît tout aussi logique pour le ministère. Si l'on admet que la recherche représente un enjeu majeur du présent et du futur, il est tout à fait normal qu'il veuille maîtriser ce qui se passe et donc l'organise. Confrontés aux mêmes questions, les solutions des technocrates et des scienti-

fiques divergèrent. Dans la même période, quelques lobbys industriels ont imposé une double politique. Celle des « clusters » – traduits en français en pôles de compétitivité –, et celle du transfert des chercheurs de la recherche publique vers le développement industriel. Nous connaissons tous les lois et les réformes d'organismes mises en place dans cet objectif.

La volonté de réorienter la recherche publique vers le développement industriel s'est encore accentuée – Sanofi-Aventis en fournit un exemple criant (3) – avec la crise récente des liquidités bancaires, ajoutée à celle du modèle historique de l'industrie française. Centrée sur une culture d'ingénieurs, cette dernière se révèle incapable de saisir le besoin de recherche en matière de ruptures technologiques et conceptuelles (4).

Résultat : les lignes du paysage sont devenues très floues alors que tous les acteurs demandent une plus grande simplicité. Les opérateurs de recherche se multiplient et subissent les injonctions paradoxales du ministère : « *soyez autonomes et aux ordres (de Paris)* » !

Le pouvoir ne sait plus vraiment s'il faut que les universités deviennent responsables et de ce fait indépendantes des désirs du gouvernement. Or certaines universités comptent vraiment comme décideuses d'actions dans la chimie, la physique ou le médical par exemple.

Pour l'instant, les organismes de recherche résistent aux réformes hormis sur l'aspect qui consiste à enlever le pouvoir aux scientifiques pour le donner aux politiques et aux techno-



crates. La culture scientifique de ces organismes reste la même : ils ne sont pas prêts à se ruer, comme un seul homme, sur n'importe quelle idée, du simple fait qu'elle est jugée importante par une cravate approuvée par l'Élysée.

Enfin, de nouveaux décideurs de la recherche industrielle apparaissent, plus ou moins forts suivant la taille du pôle de compétitivité, du groupe industriel qui y règne et de l'influence du député local.

Les alliances, nouveau Graal du ministère

Comment promouvoir une politique (5) qui soit suivie dans ce paysage, dont on devine, vu le nombre de forces en jeu, qu'il sera chaotique ? La réponse se trouve dans les alliances, nouveau Graal des bureaux du ministère ! À ce jour, on recense les alliances en santé, en énergie et en sciences de la mer. Mais on se doute qu'à chaque problème stratégique, soit le ministère en créera une, soit un bon esprit arriviste la suggérera.

Officiellement, chacune des alliances est censée établir un état des lieux (6) et organiser les secteurs qui sont couverts de manière diverse par plusieurs grands organismes – dont les établissements publics à caractère indus-

triel et commercial (ÉPIC) comme le CEA et les universités représentées, pour l'instant, par la Conférence des présidents d'université (CPU).

Les idées directrices semblent banales : mettre en place une gestion commune, coordonner une programmation scientifique, permettre à la communauté de parler d'une seule voix (7). La pratique se révèle moins évidente. Il s'agit de réunions des directions des organismes (ou instituts d'organismes), afin de synchroniser et de rationaliser leurs actions.

Quel est l'intérêt scientifique d'une synchronisation d'actions, entre n organismes ayant des visées différentes ? Par exemple, le CNRS, qui recoupe tous les secteurs de la pensée – et donc le très long terme – et l'Inria, beaucoup plus intéressé par le court et moyen terme.

Cette vue technocratique d'une direction par le haut, faisant fi d'un quelconque conseil scientifique, ignore les notions de diversité intellectuelle et de sérendipité – l'exploitation créative de l'imprévu (8). Elle ne fait pas non plus preuve de beaucoup de psychologie. Comment imaginer que des personnes d'autorité, poursuivant des missions définies par des objectifs précis, acceptent vraiment de collaborer, au risque de tourner le dos à ces objectifs et à ces missions ? Sans même parler des notions d'ego ! →

→ **Foire d'empoigne prometteuse**

À l'évidence, les alliances vont être le lieu de conflits majeurs entre organismes, ÉPIC et universités. Les confrontations CNRS-Inria, Ifremer-IRD, Inserm-et le reste, etc. s'annoncent houleuses ! Ces oppositions entre fonctionnaires nommés (en majorité) seront masquées par des communiqués lénifiants et des décisions contradictoires. Au lieu de disposer d'un organe de vision, le ministère aura mis en place un niveau hiérarchique de plus et un instrument de brouillage.

Les intérêts industriels tenteront de contrôler ces instruments. Les universités chercheront également à exercer leur domination. Si elles échouent, elles essaieront d'affaiblir les décisions des alliances – ce qui sera tout à fait légal du fait de leur autonomie.

La foire d'empoigne s'annonce prometteuse. Au grand dam des scientifiques, qui ont de moins en moins la parole en tant que collectifs dans ces échelons hiérarchiques. Au préjudice de la politique industrielle, qui n'a nullement besoin que les opérateurs se disputent la hiérarchie de la recherche, mais bel et bien de réfléchir à ce que doit être une recherche au cœur de la conception industrielle.

Symbole de l'échec prévisible ? Il semble que le ministère de l'Agriculture ne veuille pas suivre le modèle des alliances proposé par celui de la Recherche. Pour coordonner l'action des acteurs concernés par la sécurité alimentaire, l'INRA a annoncé, le 30 octobre, la création d'un consortium nommé Agreenium (9).

Il ne s'agit plus d'une réunion de directeurs

sans administration ni moyens autres que détachés, mais d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS). Cette organisation dispose d'une structure juridique, de crédits, de personnels. Il y a une logique liée au fonctionnement de l'Europe. Mais l'évident futur interventionnisme (illégitime) d'une telle structure saute aux yeux. D'ailleurs, en plus des missions des alliances, elle mènera une politique en matière d'écoles doctorales, sans qu'une université soit directement membre du consortium. Ce qui revient de fait à s'arroger un droit universitaire. D'ici peu, les alliances jalouse-ront la structure du Consortium, on peut le parier.

Cette vision technocratique au pouvoir offre un magnifique exemple par l'absurde. Elle souhaite modifier le paysage scientifique actuel pour arriver à des systèmes où des fonctionnaires d'autorité dirigeraient des vacataires (éventuellement très bien payés) pour chercher sur les sujets définis par divers aréopages approuvés par le gouvernement. Pour cela, elle crée, sans arrêt, des empilements de hiérarchies, toutes plus éloignées les unes que les autres de la réalité du laboratoire (10).

L'absence d'inventivité scientifique, la sclérose intellectuelle sont garanties. Pauvre France ! En tout cas, grâce aux alliances et au consortium, nous savons désormais à quoi servent le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) et le Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST) : à rien ! ■

Jean-Marc Douillard

→ Notes/Références

1. www.gouvernement.fr/gouvernement/education-et-recherche
2. Employons ce mot, révélateur d'une certaine pensée déficiente.
3. « réorienter une partie de ses ressources actuelles vers les collaborations externes » site Sanofi-Aventis, novembre 2009 : www.sanofi-aventis.com/investisseurs/chiffres_cles/strategie/strategie.asp.
4. À ne pas confondre avec l'innovation, mot assez creux.
5. Même si au fond pour le ministère, il ne s'agit que d'annoncer officiellement une politique ! Peu importe le sujet, quand la ministre parle, il faut que des personnes d'autorité disent qu'il s'agit d'une très bonne idée.
6. Du coup, tous les scientifiques qui ont préalablement participé à des rapports de prospectives se sentent considérés !
7. Mais parler à qui ? Apparemment à d'autres technocrates.
8. www.intelligence-creative.com/350_serendipite.html
9. www.inra.fr/les_partenariats/lancement_agreenium
10. La carte fournie par le ministère est particulièrement éclairante : on croirait un gag volontaire ! À consulter sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid551/systeme-francais-de-recherche.html

L'humanisme *Valeur du présent ?*

conférences
tables rondes
salon du livre
entretiens
rencontres



**Le
Rendez
vous
des
sciences
humaines**

*En dialogue
avec les chercheurs
et éditeurs chinois*

12 - 14 février 2010

**Espace d'animation
des Blancs-Manteaux**
48, rue Vieille du Temple
75004 Paris

fm
SH fondation
maison des
sciences
de l'homme

→ Informations complètes sur :
www.salonshs.msh-paris.fr

Entrée libre

L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé

Étape supplémentaire vers un institut des sciences de la vie et de la santé

Une coordination nationale de la recherche en biologie se justifie à trois conditions : respect de ses missions cardinales, moyens suffisants et participation des représentants mandatés par la communauté scientifique. L'Alliance actuelle ne répond pas à ces critères.

Bureau national Inserm du SNCS-FSU.

Voici quelques mois dans ces mêmes colonnes, nous analysons le dessein politique de la mise en place, à marche forcée, d'un institut des sciences de la vie et de la santé (SDVS), en lieu et place des actuels organismes de recherche (1). L'Alliance nationale pour les sciences du vivant et de la santé (2) renforce cette possibilité. Emblématique d'une politique de multiplication des « alliances » (cf. encadré), cette création s'inscrit dans un dispositif concerté de restructuration de la recherche en SDVS – préconisations du rapport Marescaux sur l'avenir des centres hospitaliers universitaires (3), quatrième Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) réuni le 26 octobre 2009 au palais de l'Élysée.

Missions de l'Alliance

L'Alliance nationale pour les sciences du vivant et de la santé fédère actuellement huit membres fondateurs (4) autour d'objectifs communs visant à :

- Développer dans tous les domaines des sciences du vivant un continuum s'étendant des recherches fondamentales à leurs applications ;
- Veiller à la cohérence nationale des projets, notamment en matière de thématiques et d'infrastructures ;
- Définir des positions communes en matière de recherche européenne (5).

L'Alliance est structurée en dix instituts thématiques multi-organismes – ITMO (cf. encadré). Ces organes opérationnels répondent à deux objectifs majeurs : disposer au niveau national de capacité d'analyse stratégique et de programmation opérationnelle des recherches (identification d'axes thématiques prioritaires, émergents, etc.), et favoriser le développement des pôles de recherche et des projets de grande envergure conjointement avec les universités. Ces particules élémentaires de l'Alliance sont constituées en groupes d'experts issus des établissements publics de recherche, membres fondateurs de l'Alliance – CEA, CNRS, Inserm, Inra, etc.

Le conseil de coordination de l'Alliance sera en charge de l'élaboration de la programmation des recherches en SDVS. Ce conseil a également pour mission la coordination des différents opérateurs, y compris la concertation entre organismes de recherche et universités ; l'examen, en étroite concertation avec les universités, des priorités en matière de politique ; et le renforcement de l'attractivité et de la réactivité des différents organismes et agences (6). Il comprend les directeurs des ITMO et des organismes fondateurs ainsi qu'un représentant de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de la Conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires (CHRU). Il s'appuiera sur les orientations préparées par

→



© FOTOWORX/FOTOLIA.COM

→ les ITMO et leurs propositions d'actions prioritaires.

L'Alliance a conclu un accord avec l'Agence nationale de la recherche (ANR). Dans ce document (6), les deux partenaires reconnaissent la complémentarité de leurs actions et la nécessité d'assurer une pleine cohérence en matière de programmation des recherches en SDVS – appels d'offres thématiques de l'ANR. En d'autres termes, la gestion directe d'une part importante du financement de la recherche en SDVS – celle dévolue à l'ANR – échappe à l'Alliance.

Inserm sous influence

Le document « Notre stratégie pour les Sciences de la Vie et de la Santé » rédigé par la direction de l'Inserm (5) s'appuie sur les orientations stratégiques issues du travail des ITMO qui représente, de facto, un véritable plan stratégique pour celle-ci.

L'Alliance y est mise en exergue à de multiples reprises comme le moteur incontournable pour la mise en œuvre via les ITMO de l'ensemble de

la recherche en SDVS – y compris l'exploration de toutes les bases du vivant au plan cognitif (7).

Ce rapport exprime une vision à court terme de ce que le gouvernement présente comme les seuls enjeux de la recherche en SDVS, en tentant de dissimuler l'objectif poursuivi : « *réussir le transfert du capital intellectuel de nos scientifiques vers vos entreprises* », comme l'a déclaré Valérie Pécresse devant le CSIS (8).

Il est à craindre que l'Alliance ne réoriente les recherches en SDVS en fonction des intérêts à court terme des laboratoires pharmaceutiques, notamment à travers des partenariats stratégiques avec l'industrie préconisés par le CSIS (9).

L'autre inquiétude concerne la place de la recherche translationnelle (10) et clinique au sein des centres hospitaliers universitaires. Il faudra veiller à ce que ces recherches ne soient pas délaissées au moment où l'activité recherche se renforce à l'hôpital (11). Des craintes persistent sur la place de ces recherches dans le prochain appel d'offres prévu en 2010 pour la création de cinq instituts hospitalo-universitaires (plateformes de soins, recherche, enseignement) autour de projets scientifiques cohérents (12).

LA MULTIPLICATION DES ALLIANCES

Parrainée par le ministère de la Recherche et le secrétariat d'État chargé de l'Écologie, l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (Ancre) a été portée sur les fonds baptismaux le 17 juillet. L'Ancre a été lancée pour favoriser les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur. Ses membres fondateurs – le CEA, le CNRS, et l'IFP – seront secondés par 15 membres associés (1).

De l'Ancre à la mer

L'Alliance pour les sciences de la mer coordonnera et pilotera la recherche marine (2). Elle associe l'Ifremer, le CNRS et l'IRD. Une alliance des sciences et technologies du numérique est également en gestation. Elle concerne l'Inria, le CEA, trois instituts du CNRS – mathématiques, informatique et ingénierie –, et d'autres organismes.

1. ANDRA, BRGM, CDEFI, CEMAGREF, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA : www2.cnrs.fr/presse/communiqu/1676.htm 2. www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/cid49082/lancement-de-l-alliance-pour-les-sciences-de-la-mer.html

Conditions pour une coordination de la recherche en biologie

En osmose avec les avancées technologiques et la progression des connaissances dans d'autres disciplines – par exemple, la physique –, la recherche en biologie s'est développée exponentiellement au cours des soixante-dix dernières années. Singulièrement au cours des trois dernières décennies.

Cette expansion s'est accompagnée d'une multiplication progressive des acteurs (13) aux missions complémentaires, mais souvent chevauchantes : qui peut raisonnablement prétendre, qu'en 2009, la recherche cognitive soit l'apanage du CNRS créé aux débuts des progrès exponentiels de la biologie ? Ces développements nécessitent des équipements sophistiqués et coûteux, souvent regroupés en plateformes technologiques.

La coordination du continuum s'étendant de la recherche la plus fondamentale à ses applications est-elle hétérodoxe ? Non. Il est même souhaitable, voire incontournable, de l'intégrer de manière constructive dans le contexte d'une réflexion « *sur les moyens à mettre en œuvre pour reconstruire l'ensemble de notre système de recherche et d'enseignement supérieur* » (14).

Une coordination nationale de la recherche en biologie se justifie pleinement si elle satisfait à trois conditions : respect de ses missions cardinales, mise à disposition de moyens suffisants et participation à son fonctionnement des représentants mandatés par la communauté scientifique.

Dans sa configuration actuelle, l'Alliance ne répond pas à ces critères. La communauté scientifique doit exiger une réflexion sur les finalités et les modalités d'une coordination nationale de la recherche en biologie – celle-ci ne doit pas être à la programmation de la recherche, l'équivalent de l'Aeres à l'évaluation. Le SNCS et les autres organisations syndicales doivent participer activement à ce débat pour réaffirmer nos principes, notamment quant à la représentation de la communauté scientifique.

La communauté scientifique dans son ensemble et ses représentants doivent veiller à

DIX INSTITUTS THÉMATIQUES MULTI-ORGANISMES (ITMO)

- Bases moléculaires et structurales du vivant ;
- Biologie cellulaire, développement et évolution ;
- Génétique, génomique et bioinformatique ;
- Neurosciences, sciences cognitives, neurologie et psychiatrie ;
- Microbiologie et maladies infectieuses ;
- Cancer ;
- Circulation, métabolisme, nutrition ;
- Immunologie, hématologie, pneumologie ;
- Santé publique ;
- Technologies pour la santé.

ce que le rôle de coordinateur de la recherche en biologie qui vient d'être dévolu à l'Alliance ne soit pas dévoyé. En particulier, il faut que l'Alliance prenne résolument en compte le financement de la recherche non finalisée ! ■

Bureau national Inserm du SNCS-FSU

→ Notes/Références

1. Bureau national Inserm du SNCS-FSU. Inserm : un dessein politique mis en musique à marche forcée. *La Vie de la recherche scientifique (VRS)*, décembre 2008, n° 375, p. 10-11.
2. Le 8 avril 2009 : www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/convention_alliance_310309.pdf
3. Avenir des Centres Hospitaliers Universitaires, mai 2009 : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000208/0000.pdf>
4. Inserm, CNRS, CEA, Inra, Inria, IRD, Conférence des présidents d'universités (CPU), Institut Pasteur.
5. Pour plus de détails, lire la convention de l'Alliance (2) et « Notre stratégie pour les sciences de la vie et de la santé » (§ 4.7) rédigé sous la responsabilité de Thierry Damerval, directeur général de l'Inserm délégué à la stratégie : <http://blogs.inserm.fr/files/notreplanstrat-4.pdf>
6. Accord de coordination entre l'Alliance nationale pour les sciences du vivant et de la santé et l'ANR relative à la programmation des appels à projets (7 mai 2009).
7. « Notre stratégie pour les sciences de la vie et de la santé » § 1.1.1. Une nécessité absolue : explorer toutes les bases du vivant (5).
8. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49379/doubler-en-3-ans-le-montant-de-la-recherche-par-tenariale-dans-le-domaine-medical.html
9. « Des mesures pour doper la compétitivité de l'industrie pharmaceutique », *Le Monde*, 28 octobre 2009.
10. Intermédiaire entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, la recherche translationnelle correspond à la mise en application médicale des résultats scientifiques de la recherche fondamentale.
11. Consécutivement à la mise en place de la nouvelle gouvernance des CHU, de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » parue au *Journal officiel* le 22 juillet, et aux propositions du rapport Marescaux (3).
12. Cf. les propos liminaires de N. Sarkozy à la table ronde sur l'attractivité du territoire national pour les industries de santé : www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cvview&cat_id=7&press_id=3041&lang=fr
13. Entre autres, des organismes publics avec un statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) comme le CNRS, l'Inserm, l'Inra ou des établissements publics à caractère industriel et commercial (ÉPIC) comme le CEA et l'Ifremer.
14. Citation extraite de « 44^e Congrès du SNCS : le renouveau obligatoire » par J.-L. Mazet, *Bulletin d'Information*, n° 486, octobre 2009.

Les clusters et la géographie économique locale

Mythes, réalités et enjeux

L'échelle régionale constitue le maillage local potentiellement le plus efficace pour concevoir une politique de clusters, inspiration de nos pôles de compétitivité. À condition que les régions bénéficient de réelles marges d'autonomie et d'initiative.

Abdelillah Hamdouch. Maître de conférences à l'université des sciences et technologies de Lille.

Depuis la fin des années 1990, la problématique des clusters s'est imposée, dans de nombreux pays, comme axe central de reconfiguration des politiques de développement industriel et technologique et d'aménagement du territoire.

Promue initialement par les travaux de Michael Porter (1) et de l'OCDE, cette approche s'appuie sur la conviction que la compétitivité internationale des entreprises et des territoires repose désormais sur la constitution et la consolidation à l'échelle locale (régions et métropoles) de clusters dynamiques (2). L'idée à la base des « politiques de clusters » est alors de favoriser l'agglomération et la collaboration, au niveau local, d'acteurs complémentaires (3) et/ou rivaux au sein de secteurs d'activités spécifiques, notamment autour de projets d'innovation.

Le résultat vertueux attendu de cette dynamique de « proximité géographique » est double : améliorer la compétitivité internationale du pays dans son ensemble tout en stimulant des retombées positives (« *spillovers* ») endogènes et durables à l'échelle locale – en termes d'emplois, de capacités d'innovation, d'attractivité, etc. Les « modèles » généralement cités en référence viennent presque tous des États-Unis : *Silicon Valley, Route 128, San Francisco Bay Area...* La « politique de pôles de compétitivité » mise en place en France en 2005 s'inscrit dans cette perspective, à l'image de ce qui a été engagé dans d'autres pays – Allemagne, Japon, Canada, pays scandinaves, Chine, Inde, Brésil, etc. Alors, les clusters et leurs retombées supposées : nou-

veau mythe ou bien réalité tangible ? Comme il fallait s'en douter, la réponse est nécessairement nuancée.

D'un côté, l'effet de mode est évident, ici comme dans de nombreux autres domaines soumis à l'influence du « *benchmarking* » et de l'alignement sur des normes et des pratiques venues d'ailleurs : dogme du classement de Shanghai et des « *rankings* » ou autre « *impact factor* » pour les universités et la recherche académique, religion des « *start-up* » et des « *success stories* », obsession pathologique de la propriété intellectuelle et de la valorisation industrielle...

Dans le même temps, de nombreux travaux ont montré l'importance de l'agglomération géographique des activités, des acteurs et des ressources pour le développement des territoires. La problématique des clusters ne peut donc pas être minimisée ou balayée d'un revers de main. Elle suppose toutefois, comme préalable, de lever les indéterminations et les fantasmes qu'elle véhicule. Je me limiterai ici à cinq points centraux (4).

Cluster à géométrie variable

La notion de cluster reste éminemment floue au moins sur quatre plans :

- Les échelles et frontières spatiales pertinentes : ville, métropole, région, voire pays tout entier ou ensemble de pays mitoyens ?
- La délimitation sectorielle des activités : focalisation sur un secteur ou dynamiques multisectorielles ?
- La nature des activités : production, commer-

cialisation et distribution, recherche et innovation, ou tout cela à la fois ?

- La nature et l'intensité des relations et interactions entre acteurs. Plutôt formelles ou informelles ? Récurrentes ou bien occasionnelles ? Acteurs essentiellement rivaux ou bien complémentaires ? Réseaux de collaboration purement locaux ou « ouverts » ?

En réalité, le « local » est à géométrie variable et les configurations concrètes des clusters se fondent sur des réseaux multiéchelles – en termes spatiaux et relationnels – qui découlent, au moins en partie, de spécificités sectorielles (5).

Retombées des clusters

Les retombées des clusters au niveau local sont loin d'être assurées, pour au moins deux raisons.

Les grandes firmes, notamment multinationales, jouent un rôle central au sein des clusters. Elles développent des stratégies de multilocalisation internationale des activités (dont la R & D) et de captation d'effets d'aubaine locaux (6), avant de procéder, une fois ces effets épuisés, à des délocalisations à répétition.

La montée en puissance d'autres régions ou métropoles – y compris au sein d'un même pays – et les fluctuations dues aux alternances politiques nationales ou locales sont également déterminantes. Elles peuvent provoquer des externalités négatives (7) sur les retombées locales des clusters – effets d'éviction (8) ou de redistribution spatiale des retombées.

Pour que les retombées locales aient une chance de se pérenniser, l'attractivité d'un territoire doit se doubler, sur la durée, d'une réelle capacité d'adaptation et de régénération, voire de recréation de compétences et de ressources locales distinctives (9).

Nombre de clusters

Tous les territoires ne peuvent pas avoir « leurs » clusters ou pôles dans tel ou tel secteur. D'une part, parce que les ressources, compétences, financements et partenaires stratégiques demeurent rares. D'autre part, en raison de la difficulté d'atteindre une masse critique pour développer des clusters compétitifs. Pour ces raisons, la nécessité d'une sélectivité et d'une spécialisation des activités s'impose. Elle s'accompagne de la constitution de facteurs de différenciation territoriale qui s'appuient sur les atouts locaux existants.

Plutôt qu'un affrontement brutal avec les clusters leaders au niveau mondial, la recherche

de complémentarités est préférable. Le rassemblement des forces, la concentration des moyens et la mise en réseau des acteurs de chaque secteur à l'échelle nationale doivent être privilégiés – surtout pour des pays aux dimensions restreintes comme la France ; cf. le modèle allemand des « réseaux de compétences ».

Cimetière des clusters chimériques

À supposer même que des moyens importants soient engagés, les clusters ne se décrètent pas. Il leur faut une longue maturation historique : apprentissage de la collaboration entre acteurs (importance des liens informels et de la confiance) ; construction progressive d'une culture entrepreneuriale, de coopération et de décentralisation territoriale ; aménités naturelles ou construites et entretenues sur la durée ; capacités et compétences locales réellement disponibles et mobilisables...

Parallèlement, les compétences en matière d'initiation, de gestion et d'accompagnement des collaborations et des projets n'existent pas du jour au lendemain. De fait, le « cimetière des clusters » est rempli de projets ambitieux bâtis sur l'illusion du « ya qu'à... » ou du volontarisme « *top-down* » aveugle – cf. par exemple, l'échec de la constitution d'un biocluster viable en Lombardie, ou encore celui du développement d'un Multimedia Supercorridor en Malaisie.

Les clusters ne sont donc pas des « chimères » que l'on peut créer à volonté. Ils ne sont pas non plus des « miracles » issus de logiques purement décentralisées (« *bottom-up* ») et providentielles. Ils résultent fondamentalement d'une dynamique combinée de « mains visibles » et de « mains invisibles » (10) émergeant et se structurant progressivement. Cette dynamique est alors susceptible d'entretenir un processus de « Rendements croissants d'attractivité et de créativité territoriale » (11).

L'échelle régionale

Les politiques de clusters ou de pôles doivent être conçues et engagées avec la bonne articulation des échelles spatiales. À supposer même qu'une politique de clusters puisse être fondée sur des principes raisonnés, la localisation pertinente des moyens (surtout financiers), des décisions (orientations et priorités) et du suivi (modes de gouvernance) est un préalable incontournable.

De ce point de vue, l'échelle régionale (12) constitue probablement le maillage local potentiellement le plus efficace en matière de

→



→ dynamique d'innovation et d'exploitation maximale d'effets de levier financiers (13). Les exemples allemand, scandinave et même britannique le montrent bien. Cela ne disqualifie pas les politiques engagées à d'autres échelles spatiales – infrarégionale, nationale, voire continentale. Ces politiques ont également un rôle important à jouer. L'idée est plutôt qu'elles doivent essentiellement s'intégrer dans l'espace des réalités et des initiatives relevant du terrain régional lui-même, et non pas chercher à le modeler « d'en haut » ou à le concurrencer « d'en bas ». Bref, si les régions peuvent, à juste titre, prétendre constituer la « fabrique des clusters », elles doivent bénéficier de réelles marges d'autonomie et d'initiative et être reconnues dans ce rôle – qu'elles assument déjà, souvent contre vents et marées.

C'est précisément là que le bât blesse en France. La politique des pôles de compétitivité, comme ses modalités de mise en œuvre, restent fondamentalement centralisées. On peut même parler de « schizophrénie de la décentralisation » (14). La loi de décentralisation de 1982 et son déploiement sur le terrain ont réellement ouvert un espace de prérogative, d'initiative et d'intervention pour les collectivités territoriales en matière de développement local – économique et social, mais également scientifique et technologique.

En dépit de la faiblesse et de la précarité

des moyens qui leur ont été alloués par l'État, les collectivités locales et régionales ont déployé, souvent avec des résultats tangibles, de vraies politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. Pourtant prometteuse sur le papier, la politique des pôles de compétitivité n'a pas échappé au syndrome jacobin du « Je décide et j'impose, je donne si je veux et ce que je veux, et tu exécutes comme je dis ».

La centralisation de nombreux financements (15) l'atteste, comme d'ailleurs le saupoudrage discrétionnaire des (faibles) moyens alloués aux (nombreux) pôles de compétitivité à l'aune de l'influence – en partie clientéliste – des élus locaux et du bon vouloir des décideurs centraux. Le territoire s'enorgueillit de 71 pôles contre, par exemple, une petite vingtaine au Japon.

Pis, la recentralisation des pouvoirs qui se dessine avec le projet de réforme des collectivités locales (16) va clairement à l'encontre d'une régionalisation des dynamiques et des politiques de l'innovation. Que dire alors de l'autonomie des universités ou de la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui sont pourtant officiellement affichées comme des outils de dynamisation décentralisée des capacités de recherche et d'excellence ?

Les clusters « à la sauce française » auraient-ils une saveur particulière, encore en gestation, digne de la réputation de créativité gastronomique du pays ? On aurait envie de le croire. Tou-

tefois, en matière culinaire tout particulièrement, l'innovation connaît elle-même des limites : on imagine sans peine ce que pourrait donner un plat de spaghettis – l'État (re)centralisateur – mélangé avec des boulettes de couscous – les fameuses agglomérations régionales d'acteurs tant vantées. Une indigestion ou, pis, une occlusion intestinale !

Les politiques censées favoriser et soutenir les clusters, quand ceux-ci ont un sens, devraient ainsi s'inspirer d'une « cuisine » certes créative, mais résolument équilibrée et raisonnable tout en restant attractive. Elles devraient s'inscrire dans un tout qui doit être à

la fois réaliste au niveau local, cohérent et défini dans la durée. C'est seulement à ces conditions que les retombées locales des clusters pourraient réellement se concrétiser et, éventuellement, se pérenniser. Encore faudra-t-il manifester une réelle volonté de décentralisation effective des décisions et des moyens, tout en dialoguant et en se coordonnant continûment avec les acteurs locaux – gouvernance dynamique multiniveaux. Des ingrédients décisifs à incorporer, fût-ce avec un zeste de *French touch* ! ■

Abdelillah Hamdouch

→ Notes/Références

1. Porter, M. E., « Clusters and the New Economics of Competition ». *Harvard Business Review*, Nov.-Dec. 1998, p. 77-90.
2. "Clusters are a striking feature of virtually every national, regional, state, and even metropolitan economy, especially in more economically advanced nations [...] Clusters are not unique, however; they are highly typical – and therein lies a paradox: the enduring competitive advantages in a global economy lie increasingly in local things – knowledge, relationships, and motivation – that distant rivals cannot match" (Porter, 1998, p. 78).
3. Entreprises, universités, centres de recherche, prestataires de services, financeurs, etc.
4. Pour des développements détaillés sur ces questions, voir : Hamdouch A., (Ed.), « Networking, Innovation and Clusters ». N° spécial du *Journal of Innovation Economics*, N° 4, décembre 2009 (en accès libre sur : www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm).
- Hamdouch, A., « Conceptualizing Innovation Clusters and Networks ». In B. Laperche, D. Uzunidis and P. Sommers (Eds.), *Innovation Networks and Clusters. The Knowledge Backbone*, Bruxelles : Peter Lang, 2010. (Version préliminaire disponible sur : <http://ssrn.com/abstract=1261972>).
- Forest, J., Hamdouch, A. (Eds.), « La problématique des clusters : éclairages analytiques et empiriques ». *Revue d'économie industrielle*, mars 2010, numéro thématique à paraître.
5. Comme c'est par exemple le cas dans la pharmacie et les biotechnologies : Hamdouch, A., Depret, M.-H., « Multiscalar Clusters and Networks as the Foundations of Innovation Dynamics in the Biopharmaceutical Industry ». *SSRN Working Papers Series*, juillet 2009. (http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1470663).
6. Financements publics et autres avantages pécuniaires.
7. Situations où un acteur est défavorisé par l'action de tiers sans qu'il en soit compensé.
8. Phénomène observé lorsque les emprunts publics destinés à couvrir un déficit budgétaire concurrencent la demande de fonds prêtables des agents privés et provoquent une hausse des taux d'intérêt.
9. Voir le cas très instructif de Boston analysé par E. L. Glaeser : « Reinventing Boston: 1630-2003 ». *Journal of Economic Geography*, 2005, Vol. 5, p. 119-153.
10. Cf. Hamdouch, A., 2010, op. cit.
11. Cf. Hamdouch, A., d'Ovidio, M., « Creative cities and regions: Is there an 'Alchemy' of territorial innovation dynamics ? ». *ESDP Conference 2009: Contemporary Society and Cultural Shifts in Public Policy*, University of Aveiro, 22-23 juin 2009. http://uaonline.ua.pt/upload/med/med_1175.pdf
12. Sans doute redéfinie en dehors des frontières administratives usuelles.
13. Voir Hamdouch, A., Depret, M.-H., Monino, J.-L., Poncet, C., « Regional Policies, Key Levers of Regional Innovation Dynamics ». *Regional Studies Association Annual Conference: « Understanding and Shaping Regions: Spatial, Social and Economic Features »*, Leuven, 6-8 avril 2009, 33 p. www.regional-studies-assoc.ac.uk/events/leuven09/papers/Hamdouch.pdf
14. Cf. Hamdouch A., Poncet C., « Vous avez dit « systèmes régionaux d'innovation » ? À propos de la « schizophrénie territoriale » des décideurs politiques français », Éditorial, *Réseau de Recherche sur l'Innovation*, octobre 2009 : http://rrifr.univ-littoral.fr/?page_id=175
15. Agence nationale de la recherche, Agence pour l'innovation industrielle, OSEO...
16. Remise en cause de leur autonomie en matière de définition de leurs priorités ; suppression de la taxe professionnelle, l'une des sources de financement clé des collectivités.

Pôles de compétitivité

L'Assemblée nationale critique leurs financements et leur pilotage

Dans un rapport instructif, la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale formule des propositions pour remédier à l'« effet d'éviction des PME par les grands groupes » et préconise « la mise en réseau » des multiples financeurs des pôles de compétitivité.

Henri-Édouard Audier. Directeur de recherche émérite au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Après les observations critiques de la Cour des comptes (1), la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale épingle, dans un récent rapport, les dysfonctionnements des pôles de compétitivité (2). S'il conclut sans ambiguïté à la poursuite de l'expérience, ce rapport constitue une intéressante étude critique. Il formule quinze recommandations pour améliorer le financement et le pilotage de ces pôles créés en France en 2005. Au-delà de ces préconisations, les auditions et la discussion ouverte qui ont nourri ce rapport interrogent la notion de « territorialité » et traquent l'inconnu qui se cache derrière l'innovation.

Les pôles de compétitivité sont définis comme « le rapprochement, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants ».

« Deux objectifs qui peuvent sembler difficiles à concilier »

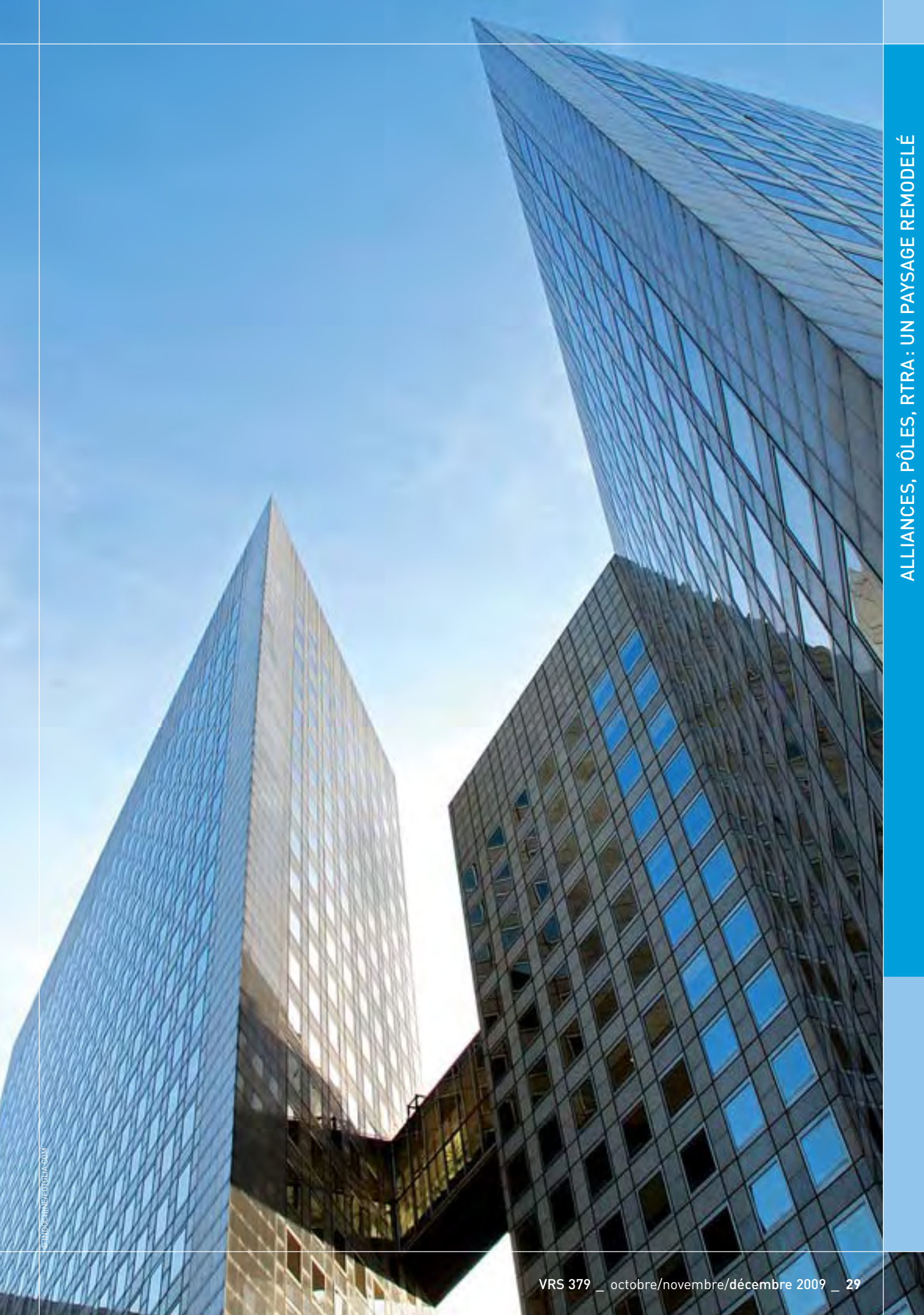
En 2005, un comité interministériel a labellisé 71 pôles, 5 supplémentaires en 2007. « *La politique des pôles de compétitivité [...] oscille entre une logique de compétitivité d'une part, qui impose d'aller chercher les compétences sur l'ensemble du territoire pour les intégrer dans des pôles sélectionnés pour leur excellence scientifique, et une logique territoriale d'autre part, conduisant à préserver l'égalité spatiale par la désignation d'un grand nombre de pôles répartis sur l'ensemble du territoire* », constate le rapport.

« *Corollaire de cette double logique, la politique des pôles est pilotée, au niveau national, par deux tutelles ministérielles (Industrie et Aménagement du territoire). Ensemble, elles [sont] responsables de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de la politique des pôles de compétitivité, ainsi que du financement par*

→

■ POUR UN LABEL « ÉCO-TECH »

Le rapport propose « de créer un label éco-tech attribué aux pôles de compétitivité réalisant plus de 50 % de projets de recherche dans le domaine des éco-technologies », ainsi que « de créer de nouveaux pôles pionniers centrés sur le développement de champs scientifiques [...] non couverts par les pôles qui seraient labellisés éco-tech ».



© INDOCHINE/PHOTOLIA.COM

→ *projet via le Fonds unique interministériel (FUI)», précisent les parlementaires.*

« Il n'y a pas trop de pôles »

Le rapport discute d'abord du nombre de pôles. « *La volonté Première [qui était] de se concentrer sur un nombre restreint de dossiers a été infléchie [...]. Les Rapporteurs constatent toutefois que [...] les 71 pôles de compétitivité se sont scindés en deux groupes. Une vingtaine de pôles, d'une part, ont formé le « club des pôles mondiaux », qui fait figure de moteur. Mieux organisés, plus visibles à l'international, ces pôles attirent à eux seuls 80 % des aides publiques. Une cinquantaine de pôles, d'autre part, aux ambitions plus modestes et de niveaux très hétérogènes dont les projets de recherche ne représentent que 20 % des crédits publics. [...] La refocalisation du dispositif sur un nombre restreint de pôles n'apparaît pas nécessaire », suggère le rapport.*

« Un financement complexe »

Comme le rappellent les parlementaires, un « *pôle de compétitivité labellise des projets pour lesquels peuvent ensuite être sollicités des financements* » auprès des diverses agences (3). Avec les joies bien connues de la multiplicité des appels à projets ! « *Nombreux sont les organismes de recherche et les entreprises interrogées réclamant la réduction du nombre de financeurs, la mise en réseau des financeurs nationaux et locaux ou l'instauration d'un guichet unique avec un format unique de demande d'aide par voie dématérialisée et sécurisée* », soulignent les parlementaires. « *La complexité du montage des réponses aux appels à projets de recherche européens comme du FUI, et les délais de versement des aides sont largement décriés* », souligne le rapport. Résultat : des « *financements exécutés lentement* » et une « *sous-consommation des crédits* » qui a atteint 100 millions d'euros en 2008.

« De véritables usines à projets »

Pour les parlementaires, « *les pôles ont avant tout fonctionné comme de véritables usines à projets : 3 700 projets de R & D collaboratifs ont été labellisés [pas nécessairement financés] par les pôles depuis 2005 [...]. Cet important nombre de projets [montre qu'] une véritable dynamique s'est installée* ».

Ils n'en pointent pas moins le caractère réducteur de ce seul rôle : « *les pôles ont été labellisés suite à une appréciation très large des critères de choix, et [...] sans définition préalable d'une stratégie* ». Cette affirmation se fonde sur l'analyse de la Cour des comptes qui relève que : « *Nombre de projets [retenus] péchaient par manque de stratégie commune de développement économique, appropriable par l'ensemble des acteurs du pôle* ».

Cette situation provient de dysfonctionnements souvent graves. Citant la Cour des comptes, le rapport constate que dans les faits « *si les commissions des financeurs [des pôles] ont été pleinement opérationnelles, les comités de coordination et les commissions scientifiques n'ont en revanche pas joué leur rôle* » (4).

« L'empilement des dispositifs de soutien de la recherche »

Pour les parlementaires, l'empilement des dispositifs constitue un obstacle : « *La France se caractérise, depuis quelques années, par la mise en place de multiples outils budgétaires et fiscaux* » (5). Chacun de ces dispositifs est piloté d'en haut, et le rapport pointe : « *la faiblesse des relations entre les pôles de compétitivité et les PRES, les RTRA ainsi que les instituts Carnot. Ainsi, seulement 27 % des pôles ont des relations formalisées avec les PRES, 14 % avec les RTRA et 32 % avec les instituts Carnot* ».

Les propositions avancées, notamment pour faciliter les échanges public-privé ou pour prévoir les formations universitaires nécessaires,

LE FINANCEMENT DES PÔLES

Pour la période 2006-2008, le financement prévu était le suivant : Bercy (765 millions d'euros [M€]) ; Oséo comme soutien direct aux projets à finalité industrielle (405 M€) ; exonérations fiscales hors crédit d'impôt recherche (160 M€) ; financement régional (385 M€). À quoi il faut rajouter 370 M€ de l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui auraient été obtenus avec ou sans pôles. Cela représente donc 450 millions d'euros par an : à comparer aux 4,1 milliards de créances pour le crédit d'impôt recherche en 2010.

se heurtent à un obstacle oublié par le rapport : il ne peut y avoir de coopérations équilibrées que si le service public est doté en moyens suffisants pour choisir ses partenaires. Sinon la coopération devient subordination.

La mise en réseaux des pôles

Le rapport comme la discussion montrent les limites de la « territorialité ». Il faut « *Redéfinir la dimension territoriale de la politique des pôles de compétitivité en développant la mise en réseau des pôles travaillant sur une thématique commune* », proposent les parlementaires. « *L'espace d'une entreprise, l'espace d'un laboratoire de recherche n'a jamais correspondu à un espace territorial[...]. C'est pourquoi la proposition de mise en réseau est juste* », lance A. Claeys. « *Comment a-t-on pu penser que les relations entre des entreprises et un organisme de recherche se cantonneraient dans un cadre territorial, qui ne correspond à l'organisation ni de la recherche ni de l'activité économique?* », renchérit F. Goulard.

« Les grands groupes aux commandes »

Bien que la participation des PME au sein des pôles soit « *en forte croissance sur la période étudiée* » (6), elles « *reçoivent trois fois moins d'aides publiques que les autres entreprises. 66 % des PME membres des pôles estiment n'être pas suffisamment valorisées au sein des pôles et réclament d'être mieux représentées dans les instances de gouvernance* », rappelle le Comité Richelieu qui regroupe l'essentiel des PME innovantes en France.

« *Dans plusieurs pôles, un ou deux grands*

groupes ont pris les commandes et ont mobilisé les financements, qui ne viennent finalement qu'abonder ce que ces entreprises faisaient déjà », constate F. Goulard. Dans la discussion, il parle « *d'un effet d'éviction des PME par les grands groupes* ». Afin de permettre aux PME d'un pôle de participer à un plus grand nombre de projets, le rapport formule une série de propositions, notamment la mise en réseau des pôles.

Au final, les pôles sont-ils un accélérateur ou une contrainte supplémentaire ? « *Ni l'un, ni l'autre : leur effet est assez neutre, puisqu'il y a substitution* », répond M. Ledoux de la Direction de la politique industrielle du CNRS auditionné en conclusion du rapport. *Pour notre part, nous avons déjà tissé des liens avec les industriels bien avant la création des pôles de compétitivité.* Fort de cette expérience, il précise que : « *Des entreprises en situation de concurrence ne s'accordent que sur des éléments non stratégiques pour elles, en particulier en matière de recherche ; il faut éviter de faire participer à la même structure des industriels qui sont en compétition* ».

L'innovation ne serait donc pas là où on l'attend : « *Nous sommes confrontés à un problème d'aversion au risque. Le moment où l'industrie française a innové, c'est lorsqu'elle était nationalisée : c'était alors l'État qui assumait le risque, et non les entreprises. C'est ce qui nous a permis de concevoir des Airbus et des trains*, rappelle M. Ledoux. *Il y a là aussi un problème culturel : dès qu'il y a un risque, les dirigeants de nos entreprises ont peur* ». ■

Henri-Édouard Audier

→ Notes/Références

1. Adoptées le 15 juin 2009. Lire également le Rapport d'information sur les pôles de compétitivité de la Commission « économie » du Sénat : www.senat.fr/rap/r09-040/r09-0401.pdf

2. Assemblée nationale : Mission d'évaluation et de contrôle sur les perspectives des pôles de compétitivité (23 septembre 2009) : www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1930.pdf

3. FUI, ANR, appels d'offres européens, Oséo, Caisse des dépôts, collectivités territoriales.

4. Chaque pôle de compétitivité doit être doté d'un comité de coordination, chargé d'établir le projet de contrat cadre du pôle et d'accompagner son évolution par la suite ; d'une commission des financeurs ; et d'une commission scientifique, dont le rôle est d'assurer le suivi et l'évaluation technique des résultats du pôle.

5. Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), centres ou réseaux thématiques de recherche et de soins (C/RTRS), instituts Carnot, etc.

6. « *Elles représentent, en nombre d'adhérents, la grande majorité des membres des pôles (85 % des entreprises membres) et jouent parfois un rôle clé dans la structuration du pôle. Certains pôles sont quasi exclusivement constitués de PME (Imaginove, Cap Digital, du pôle Enfant...)* », souligne le rapport.

Bertrand Guilbaud

Directeur général du pôle Images & Réseaux

« Nous faisons rentrer la population bretonne dans le processus d'innovation »

Centré sur les technologies de l'image et des réseaux, le pôle de compétitivité à vocation mondiale Images & Réseaux s'intéresse aux usages des nouvelles technologies afin d'adapter, le plus tôt possible, les offres de ses membres – grandes entreprises, PME, laboratoires de recherche des régions Bretagne et Pays de la Loire.

En amont de l'innovation, le pôle Images & Réseaux s'intéresse aux usages des nouvelles technologies pour comprendre les comportements des utilisateurs. En quoi, la connaissance de ces enjeux est-elle nécessaire ?

→ **Bertrand Guilbaud** : Dans le monde des nouvelles technologies, qui évolue très vite, la maîtrise des usages va être essentielle pour orienter notre vision. Il est fondamental que les patrons de PME se forment leur propre vision de ces usages pour être en tête des innovations qui émergeront. Une vision, c'est aussi prendre un risque, c'est une idée que l'on se fait de la société de demain, des relations qui existeront entre les individus, les objets et les services qui seront mis en place. Une des missions du pôle consiste à donner à ces innovants les moyens d'adapter leur vision, le plus vite possible, à un processus de développement de l'innovation. Le pôle s'attache à croiser les chaînes de valeur classiques, les façons de voir avec les différents types d'usage auxquels peuvent être confrontés ses membres afin de leur permettre de réagir, au plus vite, aux évolutions de la société et des personnes.

Cet intérêt pour les usages est-il vraiment nouveau ?

→ Pendant des années, l'innovation s'est développée en utilisant deux types de plateformes d'intégration et de test. Les plateformes dites

technologiques testent les briques technologiques de base, les innovations techniques comme le transfert des données, les modulations qui ne sont pas nécessairement des produits. Ces plateformes de type laboratoires valident, grâce à de nombreux appareils, les briques de base. Au-dessus, les plateformes d'intégration produit évaluent les protocoles entre eux, les produits entre eux. Les produits sont là, les normes sont connues, cette plateforme permet de s'assurer que tout fonctionne bien d'un fabricant à un autre, d'un monde à un autre. Ces deux phases de test sont nécessaires mais pas suffisantes. Parfois, l'innovation ne perce pas, soit parce qu'elle n'est pas bien perçue ou bien comprise, soit parce qu'elle était inadaptée. Certaines innovations peuvent être complètement détournées de leur usage initial et utilisées d'une façon radicalement différente de ce qui était prévu. En fait, il arrive que cette nouvelle utilisation corresponde à un vrai marché. La croissance des entreprises dépend de la connaissance de ces nouvelles applications issues des usages.

Comment fonctionne ImaginLab votre plateforme d'expérimentation ?

→ ImaginLab est une plateforme de test orientée utilisateur qui leur met à disposition des technologies très avancées du type Internet du futur. Son objectif est d'aller chercher de l'innova-

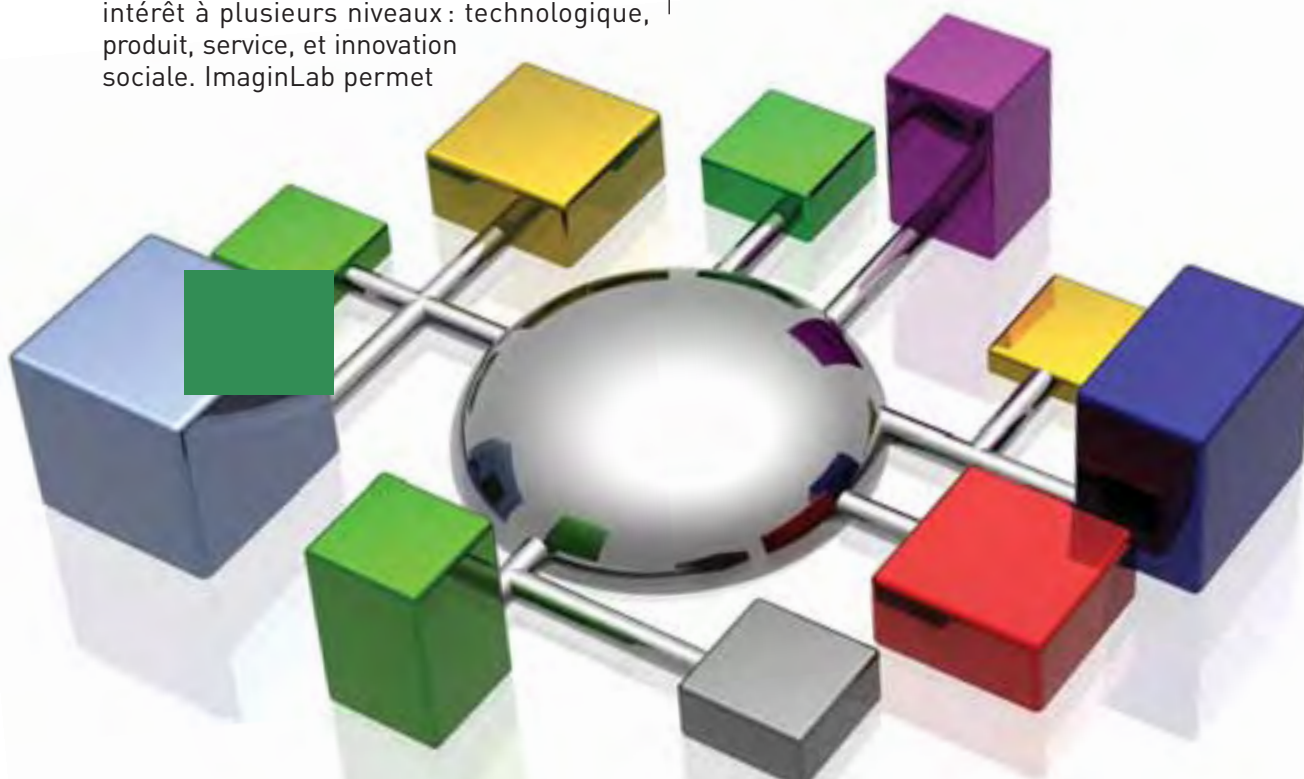
tion au plus haut niveau, c'est-à-dire au plus près de l'utilisateur final dans son environnement quotidien. Que ce soit des personnes âgées en maison de retraite, ou des personnes malades dans un hôpital, ou un entrepreneur dans les locaux de sa société, ou encore un étudiant en cité universitaire. Par exemple sur Lannion, le siège du pôle, des déploiements de fibre optique à très haut débit permettent à des utilisateurs de tester gratuitement à domicile de nouveaux services Web ou des terminaux. Nous faisons rentrer la population bretonne dans le processus d'innovation pour renseigner, le plus tôt possible, les entreprises sur leurs produits.

Quels projets labellisés se sont nourris de cette réflexion ?

→ Cette réflexion sur les usages présente un intérêt à plusieurs niveaux : technologique, produit, service, et innovation sociale. ImaginLab permet

de faire travailler ensemble des ingénieurs et des chercheurs en sciences humaines et sociales. Par exemple, P2P Image – projet récompensé en 2009 – a pris en compte les nouveaux usages dans ses aspects sécurité, piratage, comportement des utilisateurs. Un projet comme SIGAAL récemment labellisé doit, par nature, tenir compte des usages. Ce projet vise à aider les personnes âgées à rester à domicile en leur mettant à disposition les nouvelles technologies. Les concepteurs du projet sont obligés de réfléchir à l'usage et à l'acceptation des terminaux et des produits. La majorité de nos projets aujourd'hui s'est nourrie de réflexion usages. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre



LA MOITIÉ DES PROJETS LABELLISÉS A OBTENU DES FINANCEMENTS

Le pôle Images & Réseaux s'intéresse aux nouvelles technologies de l'image et des réseaux de distribution de contenus. Depuis sa création en 2005, ce pôle à vocation mondiale a labellisé plus de 250 projets. La moitié de ces projets a obtenu des financements à hauteur de 100 millions d'euros par an. Les domaines concernés vont du « tuyau » – comme Futur, projet de très haut débit tout optique – au contenu comme Distributions, projet de services audiovisuel pour la télévision à la demande. Un millier de chercheurs et d'ingénieurs travaillent aujourd'hui sur ces projets.

Pôles de compétitivité

La logique du projet et de l'efficacité promue outil d'aménagement du territoire

Héraut des «déclinistes», Christian Blanc annonce, en 2004, la création des pôles de compétitivité dévolue aux régions, l'autonomie des universités et la transformation du système national de recherche en agences de moyens. Haro sur la politique de péréquation qui freine – d'après certains – les territoires les plus dynamiques.

Benoît Rousseau. Chargé de recherche au CNRS, membre de la commission administrative du SNCS.

La mise en place des pôles de compétitivité (1) en 2005 marque un tournant majeur de la politique d'aménagement du territoire, à l'opposé de ce qu'elle fut dans les années soixante puis quatre-vingt. Pour la première fois, la notion d'efficacité supplante celle d'équité dans la gestion au quotidien des territoires.

Conceptuellement, le pôle de compétitivité concentre, sur un espace géographique limité, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation afin de «développer des synergies et des coopérations». Les représentants des pouvoirs publics

nationaux et régionaux participent également à la gouvernance de ces pôles. L'objectif affiché vise à permettre aux entreprises adossées aux pôles d'acquérir, sur un secteur industriel donné, des positions de *leader* à l'échelon national et international.

Connue dans certains endroits du monde sous le vocable de «cluster», cette organisation n'est pas vraiment nouvelle en France. Déjà, dans les années 1970, l'État avait initié des technopoles – Sophia Antipolis, Inovalée –, avec l'objectif de pousser à la création d'industries de hautes technologies par l'adossement des entreprises à des centres universitaires. Mais, en parallèle, il a toujours veillé à déployer





© PETER HIRSH IMAGES/FOTOLIA.COM

les activités industrielles et économiques en résorbant les déséquilibres entre Paris et « le désert français ».

Une première évolution de cette politique intervient dans les années 1990 avec la mise en place des systèmes productifs locaux (SPL) construits sur le modèle italien des districts industriels. L'objectif reste le même : permettre aux entreprises participantes de gagner en productivité en jouant sur les mécanismes d'entraînement liés à la proximité géographique. Une centaine de SPL (2) a été créée et existe toujours. Les SPL ont bénéficié de dotations d'État peu élevées (3), destinées plus à leurs animations internes qu'au financement des entreprises. Contre toute attente, les SPL ont fait la part belle à des zones géographiques et à des secteurs industriels à la recherche d'un second souffle comme le textile dans le Nord de la France (2,4). Au final, les gains de productivité se sont avérés modestes : les effets

de concentration existent, mais ils ne peuvent pas surpasser ceux directement liés aux opérations de recherche et développement, menées au sein même des entreprises.

Le rapport Blanc de 2004, un concentré de réformes

Le retour de la droite au pouvoir en 2002 instaure fermement dans l'action publique la notion d'efficacité. Cette orientation repose sur le constat que la France entre dans une phase de récession : sa compétitivité est en berne et son attractivité vis-à-vis des pays émergents s'affaiblit. Pour justifier leurs diagnostics, les « déclinistes » n'ont cessé de brandir les mauvaises notations au sein des classements économiques et éducatifs internationaux.

Selon eux, cette faiblesse trouve son origine dans la politique de péréquation qui freine le dynamisme des territoires les plus importants pour l'économie française – Île-de-France

→

→ et Rhône-Alpes. Les plus pessimistes vont jusqu'à arguer que ces deux régions sont à même de perdre leurs *leaderships* en Europe. Cette vision politique n'est pas l'apanage des « déclinistes » et a déjà été introduite au Royaume-Uni dans les années quatre-vingt par Margaret Thatcher qui a ainsi abandonné volontairement le Nord industriel au profit de Londres et de son centre financier. D'autres régions européennes tirent également parti de cette stratégie – la Catalogne, la Bavière, etc.

Devant cette urgence officielle, Christian Blanc souligne, dans un rapport rédigé en 2004 (5), le rôle salvateur des pôles de compétitivité. Il définit au passage une nouvelle organisation à l'échelon régional du triangle « formation, recherche, entreprise ». Ses préconisations sont explicites à plus d'un titre.

La responsabilité de la création de la dynamique au sein des pôles de compétitivité est dévolue aux régions. Elles se voient, entre autres responsabilités, chargées de la « *gestion de la totalité des aides aux PME* », du « *financement du premier cycle de l'enseignement supérieur* » et du « *soutien à l'innovation et à la recherche* ».

Pour Christian Blanc, il s'avère nécessaire de relancer l'attractivité des universités, ce qui passe notamment par un « *changement du mode de désignation de leur président et de leur conseil d'administration* » et « *par une liberté budgétaire très élargie* ».

Enfin pour que l'effort de recherche alimente les innovations des pôles, il faut que le « *système national de recherche passe d'organisations massives dédiées à la gestion des personnels, à des agences de moyens concentrées sur le financement, la sélection et l'évaluation des projets et des équipes* ». Ces agences peuvent s'organiser « *par discipline ou se positionner à divers étages de la chaîne amont-aval comme les grands instituts allemands* », pré-

cise le rapport. Bien sûr dans ce schéma, « *le CNRS confie progressivement ses unités mixtes aux universités au fur et à mesure que celles-ci progressent dans leur management* ». Nous savons tous aujourd'hui comment ce scénario évoqué en 2004 a été appliqué cinq ans plus tard, avec des déclinaisons différentes selon les régions.

Les pôles aujourd'hui, une concentration de moyens financiers

Pour faciliter la mise en relation des acteurs au sein des 71 pôles labellisés, l'État procure aujourd'hui une concentration de moyens financiers jusque-là jamais affichés dans ce domaine – subventions, aides à l'investissement, exonérations fiscales atteignant 1,5 milliard d'euros (6) pour la période 2009-2011, soit 500 millions d'euros par an.

L'obtention du label « pôle de compétitivité » passe par le filtre du concours, parfois avec des critères de sélection opaques, la mise en compétition étant le gage de projets de meilleure qualité. Cette logique se répand en cascade le long de la pyramide institutionnelle : les régions substituent de plus en plus l'appel à projet aux relations contractuelles. À l'échelon local et national, tous les acteurs politiques français ont aujourd'hui intégré cette nouvelle donne. Mais l'essor des pôles restera fortement dépendant de l'entente entre l'État et les régions, à un moment-clé où la réforme des collectivités territoriales qui s'annonce va être source de dissensions à l'échelle locale. Loin de ces considérations, Christian Blanc, à la tête de son secrétariat d'État sis au 246 boulevard Saint-Germain, se concentre sur le « Développement de la région capitale ». ■

Benoît Rousseau

→ Notes/Références

1. www.competitivite.gouv.fr

2. www.zones-activites.net/systeme-productif-local/spl-0.html

3. Les financements accordés au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire s'échelonnent de 10 000 à 75 000 euros par SPL.

4. www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS10.pdf

5. « Pour un écosystème de la croissance », rapport de Christian Blanc, député des Yvelines au Premier ministre : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000181/0000.pdf>

6. Soit la somme totale reçue sur la période 2005-2008 : <http://observatoirepc.org/dossiers-thematiques/financement.html>

Stratégie nationale de recherche et d'innovation

Les scientifiques dans un carcan

Présentée le 3 septembre 2008 en Conseil des ministres, la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) donne une cohérence à toutes les réformes effectuées ou en cours – structures, budget, thèmes. En accentuant tous leurs dangers.

Le but du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (MESR) ? « *Mettre en place une stratégie nationale [de recherche et d'innovation (SNRI)] par une « concertation » pour laquelle la ministre se donne tous les pouvoirs d'organisation et de conclusion* », analyse le SNCS dans un appel aux scientifiques (1). Et effectivement, la SNRI est le « symbole des consultations *made-in-MESR* » : « *un certain nombre de commissions entièrement nommées sur des sujets pré-déterminés vont proposer une stratégie pour la recherche française, stratégie [dans laquelle] devront s'inscrire les établissements, organismes ou universités* » (2).

De cette « consultation », est sorti un rapport (3), dont la ministre a tiré « 29 programmes prioritaires » (4). Les thématiques de ces programmes, très finalisés et pas très originaux, correspondent certes à des besoins. Mais l'on ne peut réduire la science à des thèmes finalisés – SNRI, Agence nationale de la recherche (ANR), etc. – en laminant le progrès général des connaissances (5).

La SNRI vise d'abord à une réorientation « utilitaire » des laboratoires publics vers des sujets intéressant le privé ou que celui-ci ne veut plus financer sur ses fonds propres. Elle conduit, notamment *via* « le grand emprunt national » (6), à « *structurer le paysage de la recherche en instituts et alliances* », dixit Pécresse devant la Conférence des présidents d'université (CPU). Ajoutons des fondations caractérisées par la quasi-absence d'élus pour compléter le paysage ! Et les « alliances » (7) ne correspondent plus à la simple nécessité de coordination, mais bien à la volonté de remplacer le rôle des conseils scientifiques d'organisme et d'université par des structures pilotées par l'État.

Les 29 programmes de la SNRI ne prévoient aucune création d'emploi public – seulement la formation de quelques pôles technologiques ou universitaires. Cela signifie qu'ils seront réalisés par les laboratoires publics et leurs personnels actuels, au détriment de leur propre recherche et aux dépens du progrès des connaissances. Et avec une généralisation de la précarité déjà très présente dans nos secteurs (*cf. p. 7*).

Pour imposer, à chacun, cette subordination du public au privé, les crédits de base sont maintenus à l'étiage. Le coût des contrats comptera double dans le crédit d'impôt recherche des entreprises et les personnels d'une équipe pourront se partager 10 % du montant des contrats.

Le jour même où le « patron » de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé annonçait « *demain 20 à 30 % de la recherche privée se fera avec le public* » (8), *Le Monde* constatait : « *Sanofi-Aventis parachève le nettoyage de son portefeuille de recherche* » avec 1300 licenciements à la clé. Triste exemple. ■

Ce texte est issu des analyses du site Web du SNCS : www.sncs.fr.

1. www.sncs.fr/IMG/pdf/QUATREPAGESAPPEL.pdf.

2. www.sncs.fr/article.php3?id_article=1749&id_rubrique=1518.

3. <http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

4. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49165/29-projets-issus-de-la-strategie-nationale-de-recherche-et-d-innovation-pour-le-grand-emprunt-national.html.

5. www.sncs.fr/article.php3?id_article=1983&id_rubrique=1518. 6. Cf. article d'Henri Audier p. 6.

7. www.sncs.fr/article.php3?id_article=2056&id_rubrique=1518.

8. La Tribune, 16 novembre 2009.

Grand bassin parisien

Quelles restructurations pour l'enseignement supérieur ?

Après l'exposition des dix projets architecturaux du futur Grand Paris, la Diact présente dans un rapport trois scénarios pour l'avenir de l'enseignement supérieur du bassin parisien. Et Bernard Larrouturou propose à la ministre de la Recherche de «faire de Paris la plus belle métropole universitaire du monde».

Alain Pagano. Maître de conférences de l'université d'Angers, membre du bureau national du SNESUP.

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) analyse dans un récent rapport l'offre d'enseignement supérieur et de recherche du bassin parisien (1). La Diact envisage la structuration sous ses diverses formes (2) de l'enseignement supérieur d'un territoire qui comprend l'Île-de-France, les autres régions mitoyennes – Haute et Basse-Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Picardie – et les départements de l'Yonne (Bourgogne) et de la Sarthe (Pays de la Loire). Au regard des besoins de l'économie et de l'emploi, elle propose trois scénarios d'évolution : concentration, renforcement des pôles généralistes existants ou spécialisation.

Concentration des masters en Île-de-France

Dans un des scénarios, l'objectif serait de concentrer en Île-de-France toutes les activités de haut niveau – masters et doctorats. Les établissements des régions limitrophes se cantonneraient au « service minimum » : le niveau L, et leurs laboratoires se rattacheraient aux universités franciliennes. Ce scénario permettrait de renforcer le « rayonnement de Paris sur la scène internationale, facilitant stages et embauches dans les grands groupes, ainsi que les synergies avec la recherche privée, qui se concentre actuellement sur la région parisienne », souligne la Diact. Cette structuration est aussi vue comme une optimisation des coûts académiques, en assurant une taille critique

pour toutes les spécialisations et en concentrant les ressources administratives.

Cette évolution est envisageable « en raison de l'aspiration vers Paris des diplômés et chercheurs, constatée par toutes les régions limitrophes », estime la Diact. Ainsi, les universités parisiennes ont augmenté leurs effectifs de 4 % en cinq ans, quand celles d'Orléans, Reims ou Rouen perdent des étudiants. Ce scénario présente plusieurs inconvénients : vieillissement et appauvrissement des régions périphériques, moindre incitation des entreprises à s'installer ou à rester dans ces territoires, coût élevé de la vie parisienne pour les étudiants et les enseignants.

Quatre pôles généralistes

Un autre scénario prévoit la constitution ou le renforcement de quatre grands centres généralistes autour de Paris constitués d'au moins 40 000 étudiants par pôle : Rouen-Caen-Le Havre, Reims-Amiens, Le Mans-Angers-Nantes, et Orléans-Tours-Poitiers. Chacun d'entre eux présenterait une offre complète de formation, répartie entre les différentes villes du pôle. Des antennes de niveau L seraient maintenues dans les sites secondaires. Selon la Diact, ce scénario permet un aménagement équilibré du territoire. Il suscite l'implication des collectivités, et donne l'occasion aux pôles de mutualiser des moyens.

Cependant, la jonction entre certains sites d'un même pôle s'avère parfois compliquée : il peut être plus facile d'aller à Paris que d'une

ville à l'autre. « *Cet éloignement peut provoquer la réticence des étudiants : s'il faut quitter le domicile parental, autant aller à Paris ou à l'étranger plutôt que de se déplacer à l'intérieur de la région* », relève la Diact. Dans les villes secondaires, le maintien d'antennes représente un coût « *impossible à financer* » sans l'aide des collectivités. Certains regroupements sont source de complexité, « *car ils dépassent les délimitations régionales et académiques* ». Ce scénario ressemble à une « *course contre la montre* », met en garde la Diact car certaines de ces régions affichent des projections de population négatives. Et peu de PME installées dans ces territoires perçoivent « les retombées concrètes » des pôles de compétitivité.

Spécialisations

Dans le dernier scénario envisagé, chaque ville propose une offre complète de premiers cycles. Les universités se spécialiseraient, au niveau des masters, dans des domaines d'excellence. Elles fonctionneraient en réseau avec d'autres établissements nationaux voire internationaux en pointe dans leurs disciplines. Ainsi, des territoires peu attractifs « *peuvent bénéficier de la dynamique de réseau d'enseignement supérieur de niveau national* », souligne la Diact. Ce scénario permet le maintien d'établissements « *qui ne pourraient [pas] fonctionner de façon indépendante* » et il génère de bonnes retombées au niveau local.

Cette organisation présente, selon la Diact,



divers inconvénients : les étudiants doivent quitter leur région pour étudier certaines matières et les collectivités locales ont une moindre influence sur l'offre de formation. La réalisation de ce scénario est également conditionnée par des efforts importants – généralisation du haut débit Internet et des équipements de communication à distance – pour attirer des établissements vers des territoires peu attractifs.

Scénario syndical : vigilance !

Que fera le gouvernement de ce rapport ? Dans l'expectative, la vigilance des collègues des établissements concernés par ces évolutions reste de mise, car un grand nombre de ses recommandations se révèlent mortifères pour la qualité du service public, notamment la réduction de l'offre de formation. Rendu public le 5 octobre, le rapport Larroutourou (3) va peu ou prou dans le même sens. Il constitue, pour nous, un signal d'alerte supplémentaire. ■

Alain Pagano

→ Notes/Références

1. Bassin parisien : l'offre d'enseignement supérieur et de recherche face aux besoins de l'économie et de l'emploi 2006-2008 : www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/BP_OFFRE_ENSEIGNEMENT_2009.pdf
2. Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), réseau thématique de recherche avancée (RTRA) et réseau thématique de recherche et de soins (RTRS).
3. Pour rénover l'enseignement supérieur parisien : faire de Paris la plus belle métropole universitaire du monde, c'est possible ! Rapport de Bernard Larroutourou à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/48/5/arapportlarroutourou_121485.pdf

Jean-Yves Chemin

Directeur de la Fondation sciences
mathématiques de Paris

« Une fondation au service de ses utilisateurs pour réaliser ce qu'ils ne faisaient pas avant »

La mise en place du réseau thématique de recherche avancée (RTRA) de sciences mathématiques de Paris intra-muros illustre un réel besoin de coopération en réseau. L'aspiration à moins de concurrence et plus de collégialité se heurte aux figures imposées du Pacte pour la recherche.

Quelle est la genèse et l'histoire du projet de RTRA ?

→ **Jean-Yves Chemin** : Le projet a démarré en février 2006 quand le ministre François Goulard préparait la loi d'avril [futur Pacte pour la recherche] avec une notion de « campus de recherche » qui a donné lieu aux RTRA et aux fondations scientifiques. Un moment-clé a été sa visite au centre Chevaleret (dans le 13^e arrondissement) où exercent les mathématiciens de Paris 6 et Paris 7. Ce que le ministère avait en tête correspondait assez bien à notre situation d'un éventail de labos à Chevaleret, d'où l'idée de lancer le RTRA comme projet scientifique collectif avec les mathématiciens de ce centre. Ceux de l'École normale supérieure et de Paris-Dauphine nous ont rejoints par la suite : création fin décembre 2006, premier conseil d'administration fin janvier 2007, première dotation du ministère en avril 2007, soit 15 millions d'euros en capital.

Le contenu du projet est-il simplement l'empilement des projets des différentes équipes ou y a-t-il un apport qualitatif du RTRA ?

→ On a cherché ce qui mettait en jeu plusieurs laboratoires du projet, les relations potentiellement intéressantes et prometteuses entre eux et les grandes tendances des dix prochaines années. On s'est occupé des contenus avant les structures. Autre question : comment allait-

on dépenser le budget de la fondation ? On a répondu par des programmes en se demandant : qu'a-t-on envie de réaliser qu'on ne fait pas ?

Quels sont ces programmes ?

→ En premier lieu, une chaire d'excellence dévolue aux mathématiques ou à l'informatique assez fondamentale de Paris 7, seule chaire d'excellence en France en ces domaines – d'où le nom « *Sciences mathématiques* » de la fondation (MSF). Soit 12 mois de séjour (sécable) sur appel d'offres pour un invité étranger de « première classe mondiale ». Cette chaire correspond à un salaire de professeur au Collège de France (le maximum français), avec un environnement très élevé pour les mathématiques (de 68 000 euros par an) permettant de financer des colloques, un postdoc, des thésards pendant le séjour. L'impact est déjà visible en termes de cours innovants et d'articles cosignés « MSF ». On ne demande rien d'autre à l'invité que d'être là. On préfère jouer un rôle de facilitateur plutôt que d'institution lourde. Premier lauréat, Edward Frankel, professeur à Berkeley (« programme de Langlands »). Autre programme, le Prix de la Fondation, chaire junior pour un mathématicien à l'aube d'une brillante carrière – sans limite d'âge, hors labo de la fondation. Les trois premiers lauréats : le probabiliste français Grégory Miermont (professeur à Orsay à 30 ans), l'Ukrainien Sergey Neshveyev en poste à Oslo (groupes

quantiques), et le Français Jérémie Szeftel, *visiting professor* à Princeton que les États-Unis ont vu revenir en France avec regret – équations aux dérivées partielles en relativité générale (EDP). Invités pour un an, ces jeunes doivent 20 heures de cours sur leurs travaux et reçoivent un prix de 10000 euros financé par le Crédit du Nord. Enfin, un programme postdoctoral avec 15 positions annuelles (le CNRS en a 6) en phase avec le calendrier international – décisions en janvier pour la rentrée suivante. Il faut être recommandé par un laboratoire de la fondation. Dernier projet en cours, la création d'une Postgraduate School of Mathematical Science. Avec un appel d'offres en janvier pour 10 bourses de master (1 100 euros par mois) offertes aux seuls étrangers – ce qui fait débat – sur nos fonds propres.

L'absence dans le projet de liens avec Paris-Sud n'a pas manqué de surprendre...

→ La fondation compte aujourd'hui 10 laboratoires et 13 équipes-projets, presque 600 chercheurs permanents et 4 membres fondateurs. Orsay n'aurait pu être que fondateur. Mais le périmètre de Paris-centre est déjà compliqué. Adjoindre de nouveaux membres suppose un changement des statuts. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous pensons plutôt à un processus d'ouverture en direction des mathématiques d'Île-de-France qui constituent un énorme potentiel : presque 5% des mathématiques mondiales en termes de production. La fondation s'est élargie à 13 équipes-projets de l'Inria et à un partenariat avec Paris 5 – biomédical et imagerie. Toutes les unités mixtes de recherche (UMR) de mathématiques de Paris-Centre sont à la fondation. La ville de Paris nous soutient en labellisant notre projet et en nous déléguant son action en mathématiques.

Les labos affiliés ont-ils des obligations particulières ?

→ Non, la fondation est au service de ses utilisateurs pour réaliser ce qu'ils ne faisaient pas avant. Nous proposons un programme d'invitations de 2 à 3 mois et un financement de séjours de doctorants à l'étranger – mais ceux de nos labos sont peu enclins au départ. Et également des partenariats d'excellence au travers des chaires industrielles de deux ans. Décidées au cas par cas, il faut pour financer ces chaires convaincre le « haut » de la hiérarchie et les opérationnels. Nous disposons aussi de « crédits d'intervention » pour financer toute opération hors programmes récurrents. Notre statut

→

5
→ permet souplesse et réactivité. Nous participons aux programmes de l'Institut Henri Poincaré (IHP) en finançant des séjours de trois mois de provinciaux, ce qui est malaisé dans les circuits administratifs usuels. On peut inversement aider au séjour extérieur de doctorants de Paris vers la province.

2
Les labos de la périphérie ne peuvent rêver de disposer de tels moyens... avec des dotations désormais tributaires du budget global et des rapports de forces. Quels sont vos rapports avec la communauté mathématique ?

9
→ La création de ce RTRA n'a pas toujours suscité de l'enthousiasme à l'extérieur. Notamment dans les centres de taille moyenne d'Île-de-France, potentiel déterminant. On peut comprendre leur inquiétude – flux d'étudiants, etc. On ne s'est jamais dit à la MSF comment on allait se partager le gâteau. Un équilibre assez naturel s'est instauré, consacrant la place de Paris 6, Paris 7 et Paris-Dauphine. On a privilégié le fond sur la forme. Les crédits des laboratoires de mathématiques ont quand même été mis à niveau via divers financements. Je vois mal une université sabrer les crédits de son équipe-phare. Les mathématiques à Paris 6 ou Paris 7 sont, dans l'ensemble, perçues favorablement. Les demandes de poste ont plutôt été bien traitées avec 16 départs et 16 recrutements. Le contrat quadriennal offre aussi des parades. Ce qui m'inquiète plus dans la LRU, c'est la gestion des personnels.

2
Le périmètre intra-muros de la fondation très ciblé géographiquement va-t-il s'ouvrir à de nouveaux membres fondateurs ou associés ?

→ La région Île-de-France n'a pas souhaité développer un partenariat avec nous. Elle lance ses propres appels d'offres... invisibles au niveau international qui est pourtant la bonne échelle. Plutôt que de fédérer toutes les mathématiques d'Île-de-France, nous proposons des ouvertures plus ciblées comme vers Orsay. Moyennant une contribution à la fondation, nous pouvons adjoindre de nouveaux membres associés – comme cela a été le cas pour l'Inria, Paris 5, etc. – à la condition que les équipes soient éligibles aux programmes.

3
La MSF a-t-elle sur son périmètre une action normative ou prescriptive sur les thématiques ?

2
→ Non, mais on tient à rapprocher et à décloisonner les thèmes dans des contextes d'applications à d'autres sciences – projets industriels. On ne s'occupe pas des contrats des labos, mais

on travaille au montage de chaires d'excellence avec l'industrie. C'est long et compliqué, mais cela peut procurer 3 millions d'euros sur 5 ans.

Avec votre mode de financement (intérêts du capital), une logique d'accumulation ne l'emporte-t-elle pas le pas sur la réponse aux besoins scientifiques ?

→ Nous disposons d'un budget annuel de 2 millions d'euros. Les postdocs occupent le poste principal de ce budget. On ne finance jamais les colloques classiques, car si l'on commence, il n'y a pas de limite. Mais on co-organise des événements – colloque Maths À Venir. On n'est pas forcé de consommer les crédits de l'année en cours et l'on dépense un peu moins. Tout le monde croit qu'avec un capital de 15 millions, la fondation est riche, mais la consommation de ce capital doit diminuer, car l'on vise la pérennité.

À terme comment souhaitez-vous fonctionner ?

→ Normalement, une fondation dépense ses dons et les revenus de son capital. Or, nous consommons du capital dans la logique du projet : installer une fondation de programmes permettant la levée de fonds. Nous avons été un peu optimistes au début. La levée de fonds est très difficile pour une institution naissante face à des entités établies. On travaille depuis 18 mois pour trouver de gros donateurs. La recherche de petits contributeurs privés est très lourde au regard des retours attendus, surtout dans le contexte de crise. Nos frais de fonctionnement sont minimes, équivalents à ceux d'une société savante et nous sommes en symbiose avec l'IHP (loyer modéré), avec des décharges de service de nos universités pour faire face à nos mandats à la MSF.

Votre situation budgétaire dépend-elle des fluctuations boursières ?

→ Les fonds de notre capital sont gérés par une banque et l'on perçoit des intérêts dont une partie est gérée sous mandat avec des garde-fous assez stricts. Tous nos documents budgétaires sont en ligne selon l'obligation légale. On a perdu un peu d'argent avec la crise, mais on percevra 0,3 million de revenus financiers en 2010. Les cours de la bourse du 31 décembre en diront plus. La levée de fonds 2010 sera déterminante pour nous. Tout cela a un côté aventure qu'il nous appartient de faire partager avec les collègues des labos concernés. ■

Propos recueillis par Gérard Lauton

Le RTRA « Paris School of Economics »

Les financeurs aux commandes

Le « conseil scientifique » de l'École d'économie de Paris est entièrement nommé par son conseil d'administration, qui ne compte que deux représentants des chercheurs et des enseignants-chercheurs parmi ses 17 membres et aucun représentant des autres catégories de personnel ou des étudiants.

Florence Vogel. Économiste, membre du SNCS.

« Je finance et ils exécutent leurs excellentes recherches dans des conditions matérielles optimales. » Ce slogan pourrait bien résumer l'objectif poursuivi en 2007 avec la création de l'École d'économie de Paris (EEP).

Pôle de recherche et de formation, l'EEP ou PSE, c'est-à-dire Paris School of Economics (1), est l'un des treize réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) créés par le Pacte pour la recherche (2). Son objectif se résume par une série de mots-clés, qui se sont banalisés dans la recherche et l'enseignement supérieur : « projets d'excellence », « haut lieu scientifique », « masse critique de chercheurs de très haut niveau », « accéder au premier rang mondial » (3), etc.

La convention d'objectif de cinq ans qui régit les relations entre la fondation et l'État fixe trois priorités stratégiques, avec des indicateurs de réussite associés :

- Renforcer la visibilité du pôle parisien par la création d'un label prestigieux et visible ;
- Mettre Paris au premier rang mondial pour la recherche en économie ;
- Favoriser de nouvelles interfaces entre l'économie et les autres sciences humaines et sociales.

Sans surprise, les indicateurs de performance retenus sont essentiellement les classements bibliométriques internationaux – déclarés, au passage, faire l'objet d'un consensus dans le

milieu scientifique –, la part des doctorants et des jeunes chercheurs non européens, dont la qualité est attestée par le rang de classement de leur université d'origine, le nombre de séjours et de retours en France de chercheurs de « premier plan », ainsi que les chaires internationales. En bref, l'attractivité vis-à-vis des chercheurs et des étudiants étrangers, surtout non européens.

La fondation de coopération scientifique, un statut très en vogue

Divers tant du point de vue de leur composition que de leurs objectifs, les RTRA fonctionnent tous avec un statut de « fondation de coopération scientifique ». Ce statut très particulier et très en vogue permet de rassembler des entités du public comme du privé, et d'associer des mécènes privés. Lesquels jouent un rôle primordial quant aux orientations de l'ensemble, ne serait-ce qu'en raison de leur poids dans les instances de décision de la fondation.

Constitué de 17 membres, le conseil d'administration (CA) de l'EEP ne compte que deux représentants des chercheurs et des enseignants-chercheurs – le collège électoral de ces derniers est d'ailleurs strictement limité aux profils « choisis ». Aucun représentant des autres catégories de personnel ou des étudiants. Par contre, de trois à six représentants pour les « partenaires privés » : leur nombre grimpeant

→

→ avec leur part dans le financement. Cette disproportion entre ceux qui travaillent et les financeurs s'avère d'autant plus problématique que tout le reste des instances est coopté. Il en est ainsi des «personnalités qualifiées», comme des membres du «comité de pilotage», ou encore du «conseil scientifique». Composé pour moitié d'étrangers, celui-ci est «entièrement désigné par le CA».

Les membres fondateurs de la fondation sont issus du secteur public (4) et privé. Celui-ci est représenté par le P.-D.G. d'Axa, numéro un de l'assurance en Europe (Henri de Castries), celui de la banque de financement et d'investissement Exane (N. Chanut) et le président de l'Afpe, l'American Foundation for the Paris School of Economics (G. de Ménil). Ils sont liés à la fondation par des conventions pluriannuelles, qui mentionnent pour chaque fondateur ce qui «est mis au pot». Quant aux unités ou parties d'unités de recherche ou d'enseignement supérieur susceptibles d'entrer dans le périmètre de l'École, elles doivent évidemment «être reconnues pour leur excellence au niveau international [...] et contribuer au renforcement de sa visibilité et de son attractivité». Ce que vérifieront naturellement les différentes instances.

Force de frappe financière

Le soutien financier que représentent ces mises au pot est chiffré, qu'il s'agisse d'apports dits directs ou indirects, par exemple sous forme de personnel. Ces dispositions se situent bien

au-delà de coopérations entre unités de recherche ou entre chercheurs. Est-on déjà dans un processus de démembrement? L'université Paris 1, le CNRS et les autres institutions publiques sont-ils d'accord? Lesquelles de leurs instances ont été consultées? Et pourquoi toutes ces précisions et ces préoccupations financières qui sont, évidemment, à la base du choix d'un statut de fondation?

L'EEP est censée disposer d'une force de frappe financière pour attirer «les meilleurs». Elle reçoit des dotations de l'État et des institutions fondatrices, mais se procure aussi des ressources en réalisant des études, des expérimentations, etc. Par exemple, il lui reviendra d'évaluer l'impact de la «cagnotte» sur l'absentéisme des élèves des lycées techniques «expérimentaux»: elle mesurera l'efficacité de cette mesure pour les inciter à revenir en classe... Mais l'EEP poursuit d'autres buts, bien plus importants. «*Objectif: faire progresser la connaissance de l'économie en France et dans le monde. Activités: soutien aux activités et projets de PSE; création et développement de programmes de bourses; promotion et réforme de l'enseignement de l'économie dans les lycées de France*», explique le président de l'American Foundation for Paris School of Economics qui détaille à quoi serviront les fonds – bien sûr exonérés d'impôts – qu'il collecte.

Ces ressources permettent déjà de recruter des CDD, des doctorants, des postdocs, des assistants, des personnels administratifs... et



de distribuer des primes et autres gratifications. Combien de CDD et selon quelles conditions ? Nous ne disposons pas, pour le moment, d'informations précises, mais un exemple de recrutement en cours pour le compte de la région Île-de-France donne des indications. Il s'agit d'un poste d'Assistant Professor, en d'autres termes de l'attribution d'une « allocation postdoctorale » de trois ans. Cette offre d'emploi est diffusée principalement via Inomics, The Internet Site for Economics. Au-delà des éléments de type CV, le dossier de candidature doit inclure une « courte description des recherches passées et en cours », mais aussi, moins traditionnel, un « job market paper », ainsi que trois lettres de recommandation.

La version en anglais de cette offre fournit des précisions. Le CDD de trois ans pourrait déboucher sur une « tenure » en fonction des postes disponibles à l'EEP ou chez les partenaires. En attendant, le lauréat, qui, est-il souligné, n'a pas besoin de savoir parler français, n'aura aucune tâche administrative et peu d'heures d'enseignement – 48 heures par an en master 2. Mais il faut que son *PhD* (la thèse) ait été soutenu dans « a major research university ».

Autre précision, l'impétrant touchera 36 000 euros brut par an : à comparer avec ce que reçoivent ses alter ego du CNRS ou de l'Université... Le tarif moyen mensuel s'élève à 2 600 € bruts pour un doctorant, 4 000 € pour un post-doctorant. Mais ces jeunes recrutés ne vont tout de même pas gagner plus que leurs enseignants, issus du CNRS ou de l'université. Pour eux, des chaires et des primes sont évidemment prévues. Des CDI ou des CDD en cumul (pour les fonctionnaires) sont attribués.

Pour les chaires invitées, les rémunérations maximales atteindraient 185 000 € (tout compris) par an pour un chercheur « exceptionnel » se consacrant totalement à l'EEP (5). Pour les

autres, moins exceptionnels, les tarifs demeurent tout de même consistants : 150 000 € par an pour une chaire senior, et 90 000 € pour une chaire junior.

Pour les chaires associées destinées aux collègues déjà en poste – par exemple, dans une des unités fondatrices –, des CDI en cumul sont prévus, car « seul un tel statut permet d'offrir [...] un horizon temporel suffisamment long pour leur permettre de s'impliquer ». Dans ce cas, la rémunération supplémentaire s'élève entre 1 000 et 2 000 € par mois, avec pour contrainte deux cours de master de 24 heures par an. Sans parler des fortes primes pour chaque article publié dans les revues classées au « top niveau »... Tout un barème a été prévu, avec différents tarifs selon le prestige de la publication et le grade du signataire. Il était même envisagé que des « non-signataires » puissent obtenir une récompense, dès lors que l'un de leurs ex-thésards accéderait à l'un de ces prestigieux supports. Ces dispositions entreront-elles finalement en vigueur ? Mystère, mais il s'agissait – paraît-il – de rejoindre les meilleures pratiques.

Fallait-il en douter ? Les mesures Pécresse et les dernières contre-réformes ne sortent pas de nulle part. Et les plâtres ont été essuyés. Les fondations se multiplient : dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), dans les campus... « Nous avons décidé de soutenir le projet d'École d'Économie de Paris pour deux raisons : sa forme technique (Fondation pilotant un Réseau thématique de recherche avancée) préfigurait la réforme Pécresse, et son objet devait contribuer à rattraper un retard du pays : la faible culture économique des citoyens comme de l'élite politique », résume le P.-D.G. de la banque Exane spécialisée sur l'analyse action, l'un des trois mécènes fondateurs (6). ■

Florence Vogel

→ Notes/Références

1. Appellation choisie par analogie avec la célèbre « London School of Economics ».
2. Ou loi de programme pour la recherche n° 2006-450 du 18 avril 2006.
3. Toutes les citations sont, sauf autres précisions, tirées du rapport d'activité, du rapport scientifique ou d'autres documents officiels de l'EEP.
4. L'École normale supérieure, l'École nationale des ponts et chaussées, l'Université Paris 1, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Inra et le CNRS.
5. Ces montants n'auraient-ils pas été alignés sur les chaires Blaise Pascal de la fondation de Normale sup' ?
6. *La Tribune* du 10 décembre 2007.

Fuite des cerveaux, brevets, oligopoles de la connaissance

« L'économie du savoir organise l'accumulation des compétences et de la connaissance »

Pour El Mouhoub Mouhoud et Dominique Plihon, auteurs de *Le savoir & la finance*, la nouvelle économie de la connaissance se caractérise par une division cognitive du travail. Cette nouvelle division du travail se combine et se complète avec le taylorisme le plus traditionnel.

El Mouhoub Mouhoud. Professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.
Dominique Plihon. Professeur d'économie à l'université Paris-Nord.

Les nouvelles technologies ont fait entrer les économies industrielles dans la société de la connaissance en facilitant la circulation des informations. Loin d'en assurer une diffusion homogène, cette économie cognitive favorise, selon vous, l'accaparement des connaissances et des ressources.

→ El Mouhoub Mouhoud, Dominique Plihon :

Nous sommes très critiques à l'égard d'une croyance selon laquelle l'économie de la connaissance s'est diffusée partout et a aboli les distances sur la planète du fait du rôle considérable des technologies de l'information et de la communication (TIC). Un journaliste américain, Thomas Friedman, l'a qualifiée de « monde plat », d'autres parlent d'économie de l'immatériel. Les marchés seraient mis en concurrence d'emblée, ce qui peut conduire à penser qu'il existe une autonomie complète du travail immatériel par rapport au capital fixe, si l'on est dans une vision marxienne. Dans une vision néolibérale, l'on a affaire à des marchés qui sont quasi parfaits et fonctionnent de manière homogène partout. Cette idée, selon laquelle les TIC induiraient par elles-mêmes un nouveau mode de production, est une illusion. Nous qualifions cette position de fétichisme des TIC. En réalité, cette économie de la connaissance concerne certains secteurs, certaines régions, certains travailleurs hautement qualifiés. Et sa

diffusion est complémentaire du taylorisme le plus traditionnel : c'est un facteur d'intensification de la productivité. En fait, apparaît une nouvelle logique de division du travail – la division cognitive du travail – qui se combine et se complète avec la division taylorienne du travail rendue plus efficace par les TIC.

Comment s'inscrit dans les territoires cette nouvelle division du travail ?

→ Une nouvelle économie fondée sur la connaissance s'est développée à partir d'une accélération des investissements en la matière – R & D, éducation, formation, logiciels, etc. Mais, loin de se traduire par une décentralisation et une diffusion généralisée des activités productives à l'échelle mondiale, elle est à l'origine de fortes inégalités entre les territoires comme entre les populations. L'économie de la connaissance est fondée sur une hyper sélection des acteurs, une logique des avantages absolus. On va choisir les compétences en versant des stock-options, on va retenir les territoires les plus efficaces. Par exemple, 50 % des activités de recherche et de développement sont localisées en Île-de-France. Et cette polarisation se retrouve à l'intérieur de tous les pays développés et entre le Nord et le Sud. De plus,

le taylorisme comme mode d'organisation de la production est devenu beaucoup plus efficace qu'auparavant parce que les transports et les TIC vont le rendre compétitif. Des firmes comme Nike vont financer la recherche et le développement grâce à une activité ultra-développée de taylorisme mondial qui va lui permettre de délocaliser des segments de production dans les pays à bas salaires avec une efficacité redoutable.

Ces inégalités territoriales recourent-elles les divisions Nord-Sud ?

→ Les pays du Sud, en dépit de l'émergence de certains d'entre eux, connaissent une marginalisation croissante. Ils sont véritablement déconnectés de ce capitalisme mondial. Les périphéries sont sélectionnées pour participer à la division internationale du travail, car l'économie du savoir est fondée sur une logique d'avantages absolus pour organiser de manière dynamique l'accumulation des compétences et de la connaissance. En revanche, les pays du Sud contribuent à cette économie de la connaissance mondiale par l'exportation de leurs cerveaux dont les bénéficiaires sont accaparés par les pays d'accueil.

Les pays avancés développent-ils d'autres stratégies ?

→ La volonté de capter le savoir à leur profit a également amené les pays avancés à mettre en place un système de droits de propriété intellectuelle dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) signés à Doha en 2001. Comme la finance, les droits de propriété intellectuelle ont des effets ambivalents sur l'accumulation et la diffusion de la connaissance. D'une part, ils favorisent l'innovation dans les oligopoles de la connaissance en garantissant une appropriation des résultats de leur R & D. D'autre part, ils ont d'importants effets pervers, car ils engendrent une augmentation des coûts de l'accès aux innovations et un renforcement des inégalités, notamment entre pays du Nord et pays du Sud. L'on assiste alors au développement de stratégies de prolifération des brevets qui ne sont pas destinés à être exploités par l'entreprise sur le marché domestique ou les marchés tiers.

En quoi consistent ces stratégies ?

→ Certains agents privés ou collectifs appelés « chasseurs de brevets » ou « *patent* » →



→ *trolls*» deviennent des chercheurs de redevance, avides de profit facile. Ils constituent de véritables portefeuilles de brevets en utilisant des inventions créées par d'autres personnalités morales. «Huissiers d'un nouveau genre», ils viennent convaincre, par des moyens dissuasifs, les utilisateurs des technologies couvertes par ces brevets de leur verser des redevances. Les coûts juridiques qui découleraient du refus d'obtempérer constituent l'arme dissuasive crédible. En outre, dans la mesure où ces «*patent trolls*» n'ont pas de capacités de fabrication ou de vente, et n'exploitent eux-mêmes aucun brevet, ils ne peuvent pas être attaqués par les détenteurs éventuels d'autres brevets. Une sorte de loi de Gresham (1) serait à l'œuvre : les mauvais brevets risquant de chasser les «bons», participant ainsi à l'appauvrissement des connaissances. Au total, le gonflement des portefeuilles de brevets conduit à l'octroi de monopoles injustifiés, ce qui peut engendrer de véritables blocages dans la diffusion et la production de la connaissance. L'une des conséquences est la marginalisation des pays en développement qui entraîne une émigration des travailleurs qualifiés. Cette «fuite des cerveaux» ne fait qu'accroître davantage les inégalités internationales. Un phénomène d'autant plus préoccupant que le capital humain joue un rôle stratégique dans le développement économique.

Quelles alternatives à cette privatisation des connaissances, source de leur appauvrissement ?

→ Dans les derniers chapitres de l'ouvrage, nous proposons de lutter contre le processus d'*enclosure* qui freine la diffusion des connaissances. Quatre mesures pourraient y contribuer : la priorité donnée à l'éducation et à l'apprentissage collectif, le ciblage des aides publiques sur les personnes et les territoires plutôt que sur les entreprises, le soutien aux

centres d'excellence locaux à côté des pôles de compétitivité, et enfin la lutte contre l'emprise excessive de la propriété intellectuelle. Une autre mesure concerne la mise en œuvre d'une taxe sur la fuite des cerveaux dont les montants seraient associés à l'aide publique au développement afin de compenser les coûts subis par les pays du Sud.

L'émergence de cette économie de la connaissance est liée, selon vous, à l'essor d'une finance mondialisée. Cette union contre nature entre le temps long de la maturation du savoir et le cycle de plus en plus court du retour sur investissement exigé par la finance s'est-elle brisée avec la crise actuelle ?

→ La finance remplit des fonctions précises dans l'économie de la connaissance. Les institutions de la finance (bourse, investisseurs, etc.) facilitent la gestion des risques. Elles contribuent à la sélection des projets et à l'évaluation des actifs immatériels. De même, deux institutions majeures de ce capitalisme gouverné par la finance et le savoir – la propriété intellectuelle et l'entreprise actionnariale – permettent d'assurer aux propriétaires du capital l'appropriation des résultats tirés de l'innovation. Mais la finance est impatiente et nuit au processus long de l'accumulation du savoir. Jusqu'à maintenant, la crise en cours a plutôt exacerbé cette union ambivalente entre finance et savoir en freinant brutalement le financement des entreprises innovantes : en France, dans les biotechnologies, les levées de capitaux en bourse ont chuté de 98 % entre 2007 et 2009 et les investissements de 79 %. En créant de l'incertitude par l'instabilité qu'elle génère, la finance tend à décourager les prises de risques et l'innovation. ■

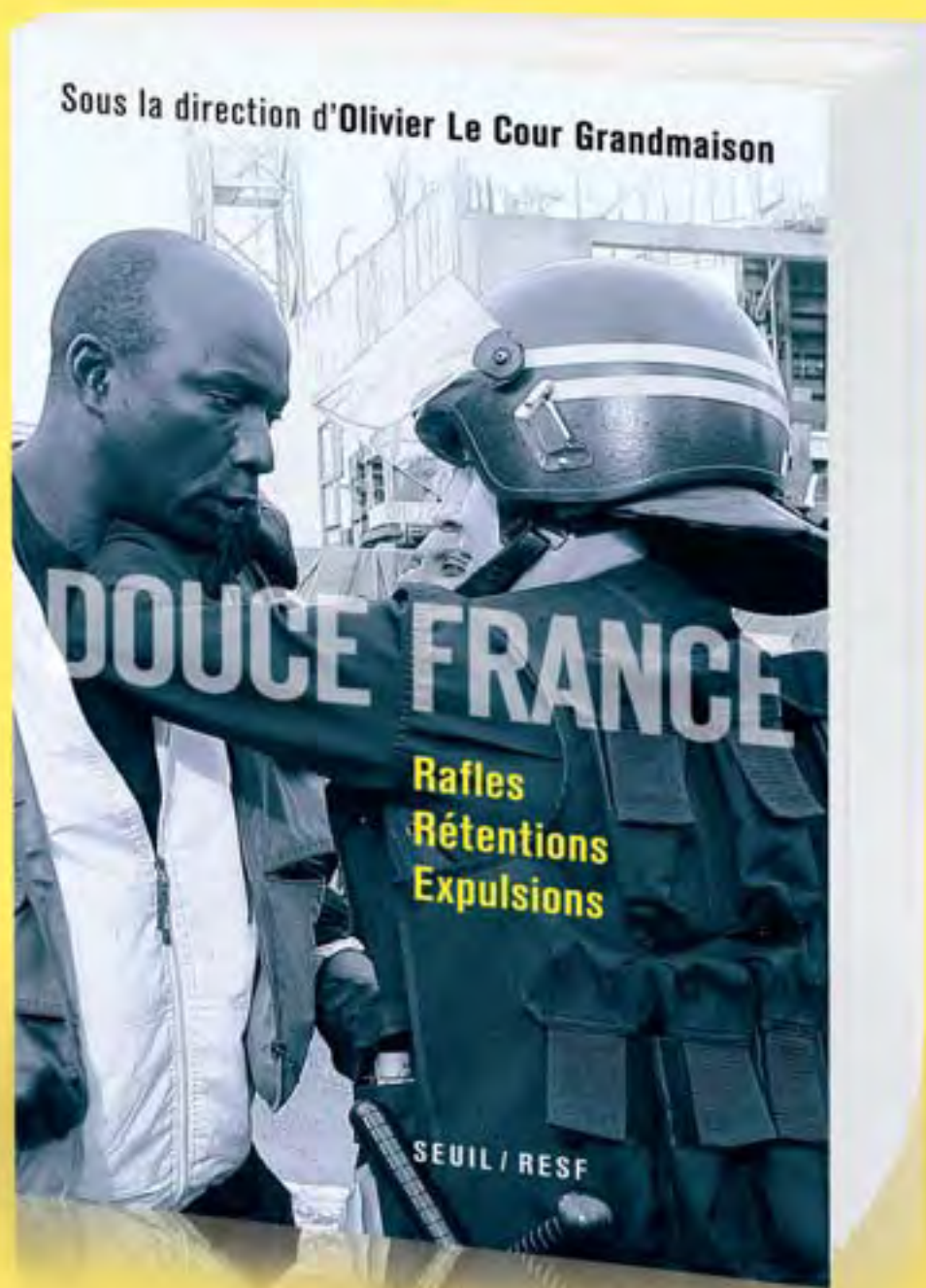
Propos recueillis par
Laurent Lefèvre

→ Notes/Références

MOUHOUD, E.-M., PLIHON, P. *Le savoir et la finance. Liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*. Paris : Éditions La Découverte, 2009. ISBN 978-2-7071-5847-5.

1. La loi de Gresham, du nom du commerçant et financier anglais Sir Thomas Gresham (vers 1519-1579), stipule que « la mauvaise monnaie chasse la bonne » lorsque deux monnaies sont en circulation ; les agents économiques thésaurisent la « bonne » monnaie, et n'utilisent plus que la « mauvaise ».

Liberté, Égalité... Expulsé



Au cœur de la politique migratoire

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

**Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.**

ADHÉSION

66% de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED

INRA INRETS INRIA

INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 0145075861.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS : <http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex

Tél. : 0145075870 — Télécopie : 0145075851

Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr

FORMULAIRE 2009/10

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de Naiss.

Tél./Fax (professionnel)

Discipline/Sec.CNU

Catég./Classe

Unité de Recherche (+ Organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts sur le revenu. L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris

Tél. : 0144799610 — Télécopie : 0142462656

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr

PETIT MANUEL À L'USAGE DE CEUX QUI VONT ATTRAPER LA

GRIPPE

(ET DES AUTRES)

Grippe porcine ? **Grippe** mexicaine ? **Grippe** A ? H1N1 ? Depuis plusieurs mois, les variations sur le thème de la **grippe** nous sont devenues familières.

Nous sommes assaillis par cette maladie épidémique que nous pensions « saisonnière » et « banale » et qui se révèle potentiellement catastrophique.

Elle est désormais omniprésente dans nos journaux, sur les ondes et sur nos écrans, notamment par son traitement politique et médiatique. Parce qu'il y a des questions qui sont aujourd'hui sans réponses – et dont certaines ne peuvent pas en avoir –, nous ne pouvons nous satisfaire de la communication gouvernementale comme source d'information. Nous avons donc voulu avec cet opuscule fournir des éléments de compréhension des « grandes manœuvres » – celles du virus et de la pandémie, celles du gouvernement et des firmes pharmaceutiques – qui se déroulent sous nos yeux depuis le printemps 2009.

Disons-le tout net : il faut prendre au sérieux la menace pandémique et les dangers que nous fait courir H1N1. Il va sans doute frapper à une échelle insoupçonnée la population de la planète. Il tue et pourrait tuer, massivement le cas échéant.

Il va évidemment mettre au grand jour les failles béantes de notre système de santé, de comprendre les mécanismes d'apparition et de dissémination d'une maladie apparue dans les méga-porcherie industrielles du Mexique et qui gagne la planète toute entière.

Vingt questions et vingt réponses pour comprendre la réalité du virus A/H1N1 (et des autres), le connaître, le contenir, le combattre : Les vaccins (comment, quand et pour qui ?), Le Tamiflu (comment ça marche, pourquoi ça ne marche pas... et combien ça coûte) ; Quelle prévention ? Les firmes pharmaceutiques et leur stratégie ; Politique de santé et démantèlement du service public ; Privatisation et mondialisation ; Que fait Roselyne Bachelot ? H1N1 kesaco ? **Grippe**, banale ou létale ? ; Qui tue-t-elle ? ; Les scénarios ; l'industrie de la viande et ses responsabilités ? ; La quarantaine ? ; Les plans du Medef ; etc.

Un petit manuel d'éducation populaire à l'usage de ceux et celles qui vont attraper la **grippe** et qui vont la combattre.

Des outils pour tordre le cou, sinon au virus, du moins aux idées reçues et à la communication dominante.

Les auteurs :

* Gérard Chaouat est docteur en médecine. Directeur de recherche émérite au CNRS, immunologiste spécialiste de l'immunologie de l'implantation, il a aussi travaillé sur la transmission mère-enfant du VIH. Il est membre du bureau national du Syndicat national des chercheurs scientifiques et a été membre du conseil scientifique du CNRS.

* Patrick Silberstein exerce la médecine générale dans un quartier de l'est parisien.

En vente dans toutes les librairies (distribution SODIS)

Commander directement l'ouvrage sur notre site :

www.syllepse.net

122 pages, 7 euros

ISBN : 978-2-84950-248-8



La Sorbonne nouvelle l'archipel du savoir



Presses Sorbonne Nouvelle

Monde anglophone Monde hispanophone Monde lusophone Études germaniques
Études hongroises Études italiennes Littérature française Littérature comparée
Sciences du langage Traduction Regards économiques Espace européen
Cinéma Théâtre Communication, information, médias

RESTEZ INFORMÉS AVEC LA LETTRE D'INFORMATION DES PSN SUR

<http://psn.univ-paris3.fr>

Vente des ouvrages par paiement direct sur site sécurisé

La Boutique des Cahiers

8 rue de la Sorbonne - 75005 Paris
Tél : (33-1) 40 46 48 02 - Fax : 01 40 46 48 04
Courriel : psn@univ-paris3.fr

Diffusion **CiD**

131 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Tél : (33-1) 53 10 53 95
Fax : (33-1) 43 54 80 73

